Contrat de la filière « Industries extractives et première transformation »

19 juin 2014

Editorial de la Vice-Présidente du CSF

Catherine TISSOT-COLLE, Présidente de la FEDEM,
Vice-Présidente d'A3M

Acier, aluminium, argile, bauxite, béton, ciment, cuivre, gypse, granulats, kaolin, nickel, niobium, or, plomb, sable, zinc, silice, feldspath, talc, andalousite, etc. sont autant de matières premières indispensables aux besoins du quotidien et aux secteurs industriels aval stratégiques.

Le Comité Stratégique de Filière Industries extractives et première transformation regroupe les acteurs des industries minières, de carrières, de la production et de la transformation des métaux, des céramiques, du ciment, du béton et du verre. Ces acteurs produisent et transforment les matières et les produits intermédiaires incontournables pour répondre aux enjeux sociétaux et aux filières d'avenir, de la construction durable à l'exploration spatiale, en passant par les transports propres, les énergies renouvelables et la transition vers l'économie circulaire.

L'industrie représentée au sein de ce comité est porteuse d'innovation et de développement de l'appareil productif en France, de déploiement international, associant maintien et création d'emplois et enrichissement de savoir-faire. Cependant, ces acteurs confrontés à une concurrence mondiale renforcée par le développement des pays émergents évoluent dans un contexte économique et conjoncturel qui peut être hétérogène. Si certaines activités bénéficient d'une dynamique positive et de véritables opportunités de croissance, d'autres rencontrent de réelles difficultés et barrières à leur développement économique.

Il est donc d'autant plus important pour les entreprises de la filière de mutualiser leurs efforts dans un but de réelle coopération et concertation afin de relever les nombreux défis qui se présentent à elles pour assurer leur pérennité et leur développement.

Dans ce contexte, pouvoirs publics, industriels, partenaires sociaux et acteurs de la recherche et de l'innovation sont engagés, au sein du CSF, qui a ainsi élaboré une feuille de route opérationnelle et identifié cinq axes majeurs pour accompagner la croissance de l'industrie :

- Renforcer et sécuriser l'approvisionnement en matières premières primaires de l'ensemble de la chaîne de valeur industrielle ;
- Poursuivre le développement d'une industrie plus efficiente dans l'utilisation des ressources dans la perspective d'une économie circulaire ;
- Stimuler l'investissement et l'innovation ;
- Assurer un écosystème favorable au développement de la filière ;
- Améliorer l'image de la filière et renforcer son attractivité.

A travers ces actions, les pouvoirs publics et la filière ont défini des engagements réciproques avec un but commun : bâtir un avenir pour les industries extractives et de première transformation qui jouent un rôle déterminant dans la chaîne de valeur industrielle.

Carte d'identité de la filière

La filière en chiffres

- La valeur ajoutée de la filière est de 64 Mds€ en 2010, soit 2% du PIB.
- La filière compte 200 000 emplois directs, soit 0,8% de la population active.
- Près de 4 000 entreprises constituent la filière, dont 97% sont des PME-PMI.

Principaux acteurs industriels de la filière

Industries minières
AREVA Mines, ERAMET, Garrot-Chaillac, Variscan Mines

Industrie des carrières et matériaux de construction
Cemex, Colas, Eiffage, Eurovia, Holcim, Imerys, Italcementi, Lafarge, Saint-Gobain, Saverglass, Unibéton, Vicat

Industries de la production et de la transformation des métaux
Afica, Alcoa, Alteo, Aperam, ArcelorMittal, Ascométal, Aubert & Duval, Constellium, Delachaux, ERAMET, FerroPem, Gindre-Duchavany, Glencore Manganèse, Griset, Groupe Riva, Groupe KME, Groupe STCM, La Fonte Ardennaise, Le Bélier , Le Bronze Industriel, Le Groupe Arche, M Lego, Métal Blanc, Montupet, Nexans, Recylex, Recytech, Rio Tinto Alcan, Saint-Gobain PAM, Saint Jean-industrie, Sapa, Tata Steel, Ugitech, Umicore, Vallourec

Fédérations professionnelles
A3M, AFA, FEDEM, FFA, FFTB, FIB, Fédération Forge Fonderie, MIF, SFIC, SNBPE, UNPG, UNICEM

Répartition géographique des sites de la filière

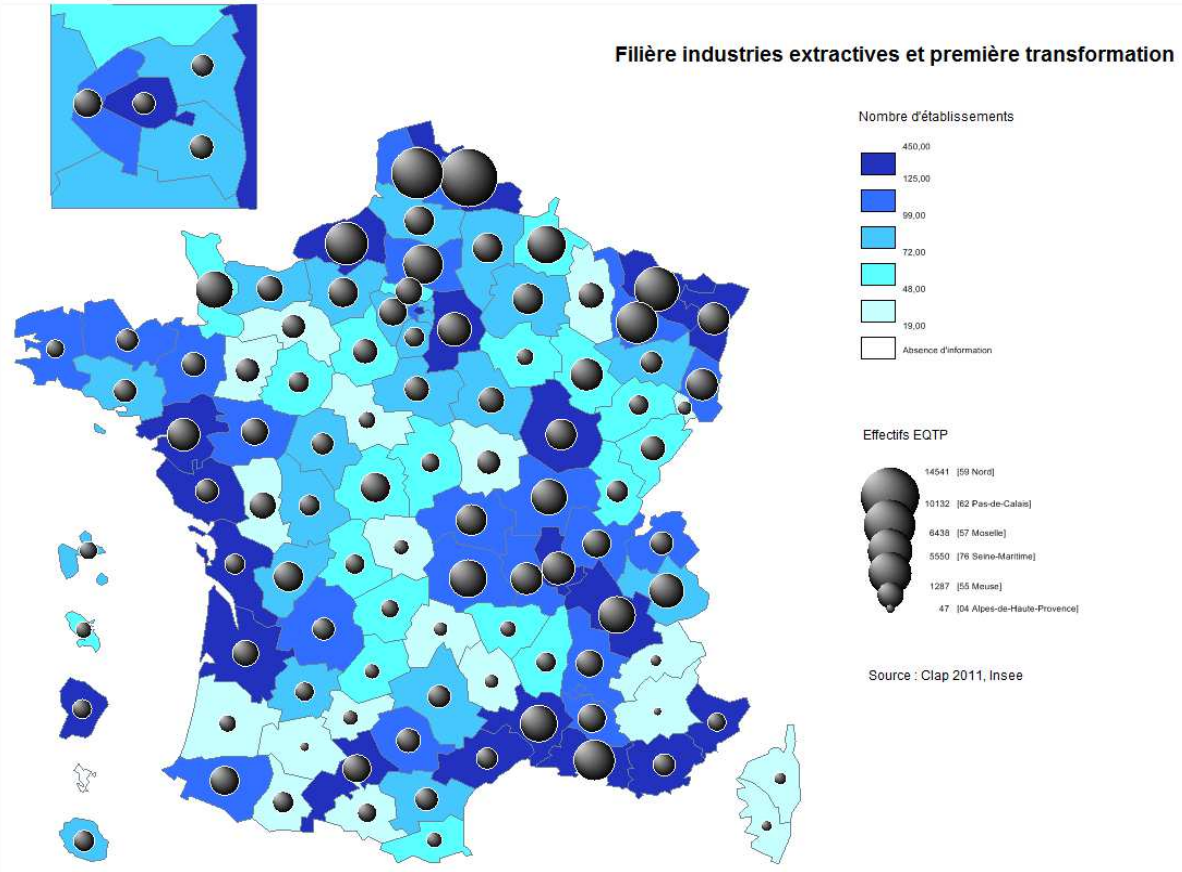

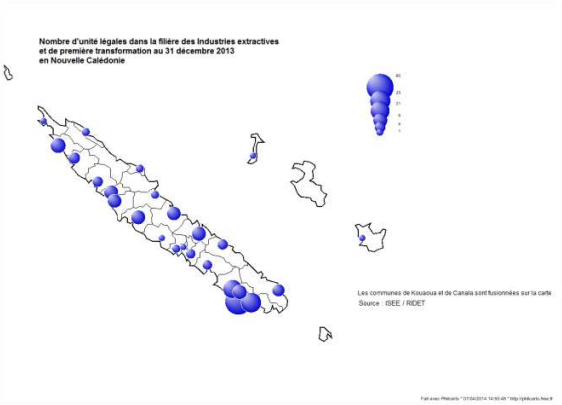

Analyse AFOM de la filière

Atouts

- Des secteurs stratégiques par leurs marchés finaux (construction, transports, énergie, etc.)
- Des savoir-faire reconnus de longue date
- Des industries en pointe en matière d'innovation
- Un déploiement international des entreprises
- Des industriels souvent leaders sur leurs marchés (Europe ou monde)
- Un fort ancrage territorial des activités extractives
- Des filières qui sont, pour certaines, très engagées dans le recyclage et le développement d'une économie circulaire
- Une grande richesse et variété géologique du territoire métropolitain et ultramarin, continental et maritime
- Une R&D de qualité et compétitive
- Une industrie structurée avec une vision long-terme

Faiblesses

- Des industries souvent intensives en énergie
- Une empreinte environnementale des activités
- Une image d'industrie lourde conduisant à une faible attractivité des métiers
- Une compétitivité parfois insuffisante, avec une base industrielle très disparate, certaines usines à la pointe du progrès, d'autres peinant à se moderniser (difficultés d'investissement)
- Un manque parfois de synergie avec l'industrie aval
- Une méconnaissance de la filière par le grand public
- Des temps de développement longs
- Un secteur très capitalistique entraînant un besoin de stabilité de l'environnement
- Un passage de la R&D à l'industrialisation difficile

Opportunités

- Une filière porteuse de solutions en réponse aux besoins sociétaux (recyclage, économie circulaire, construction durable, transports efficaces et sûrs, etc.)
- Un potentiel de relocalisation d'activités extractives (mines)
- Une filière au cœur des problématiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de transition vers une économie bas carbone
- A l'échelle mondiale, des besoins en matières premières en croissance continue (augmentation de la population mondiale, urbanisation, nouveaux produits, etc.)
- Une forte demande dans les zones émergentes

Menaces

- Une hausse des prix de l'énergie et surtout un niveau des tarifs industriels de l'énergie élevé par rapport à d'autres pays européens ou d'autres régions du monde
- Un risque de "fuite de carbone" (carbon leakage) à moyen ou long terme en l'absence de mesures pérennes et adaptées aux secteurs exposés à la concurrence internationale
- Une lourdeur des réglementations, en comparaison avec d'autres régions du monde
- Une tension sur l'approvisionnement en matières premières dans certains secteurs
- Des difficultés grandissantes d'accès à la ressource et des difficultés d'intégration sociétale
- Une concurrence mondiale exacerbée, avec parfois des pratiques commerciales déloyales
- Un ralentissement de la demande européenne
- Une volatilité des prix des ressources qui déstabilise les marchés
- Des difficultés de renouvellement des compétences et savoir-faire
- Une gestion autonome des ports menaçant les filières locales

Les principaux enjeux de la filière

Installé en mai 2013, le CSF Industries extractives et première transformation s'est intéressé prioritairement aux enjeux suivants.

Approvisionnement en matières premières

Les tensions sur les prix et les volumes, leur raréfaction ou encore leur disponibilité en moindre qualité impliquent une réflexion de la filière pour engager une stratégie collective pour se prémunir et prémunir l'aval industriel et ses enjeux technologiques contre les risques pesant sur l'accès et / ou la disponibilité des matières premières et dégager des potentialités de développement. Cette réflexion est déjà menée pour les "métaux stratégiques" avec les industries aval dans le cadre du COMES. Pour d'autres secteurs, tels que les carrières et matériaux de construction, les contraintes réglementaires et environnementales et les conflits d'usage du sol sont les principaux freins à l'accessibilité de la ressource.

Transformation des matériaux (semi-produits / produits intermédiaires)

Pour les filières minérales et métalliques, l'étape du semi-produit est fondamentale car elle permet de fabriquer les produits intermédiaires dotés des caractéristiques attendues par les nombreuses industries utilisatrices. A titre d'exemple, la métallurgie, discipline technique liée à la production, la mise en forme et l'assemblage des métaux, constitue un atout majeur de l'économie française et européenne. Des producteurs (aciers, alliages légers, etc.) aux utilisateurs (automobile, aviation, nucléaire, etc.), l'industrie métallurgique française a atteint dans nombre de secteurs un niveau d'excellence mondiale, par son association à des centres de recherche de qualité, eux-mêmes en prise directe avec une floraison de travaux universitaires reconnus, théoriques et expérimentaux. Il s'agit d'une activité essentielle pour laquelle la France doit demeurer un des protagonistes majeurs. Le progrès en métallurgie, dans l'industrie du verre ou du ciment est une clé de succès en des domaines aussi variés que les transports, le bâtiment et l'énergie.

Utilisateurs et applications

Les liens avec les choix clients sont primordiaux, les besoins évolutifs impactant les choix stratégiques et technologiques des fournisseurs. Du fait de l'interdépendance de la performance se répercutant tout au long des chaînes de valeur avec les marchés applicatifs, une coordination avec les autres CSF est nécessaire afin d'assurer la cohérence des feuilles de route. C'est en particulier le cas avec les CSF relatifs aux filières des matériels de transport, de la filière nucléaire, des éco-industries et de la chimie.

Environnement et territoire

Filière d'excellence, comptant quelques-uns des plus beaux fleurons de l'industrie française, les industries extractives et de première transformation sont un atout majeur pour la réindustrialisation du pays et ouvrent des perspectives nouvelles en termes de développement local. Fortement ancrées territorialement, ces industries sont des activités de proximité, pourvoyeuses d'emploi et de valeur ajoutée à chaque étape du processus : extraction, transformation puis mise en œuvre des matériaux. Le développement de ces industries est un facteur clé de richesse et d'attractivité pour d'autres industries. Grâce à leur contribution, ces activités participent à la résilience des territoires.

Economie circulaire

L'économie circulaire, et notamment le développement du recyclage et de la valorisation des matériaux (ferrailles, métaux non ferreux, déchets issus des activités industrielles et de la construction, verre, béton, etc.), est une opportunité pour l'industrie et ses procédés de fabrication. Au lieu de les exporter, l'industrie française – ou européenne selon les cas – doit davantage transformer ses déchets (chutes de production, ou issus de la fin de vie des produits) en matières premières de recyclage, avec un gain écologique important en termes de réduction de consommation d'énergie, une garantie quant à la sécurité d'approvisionnement et une meilleure efficacité des ressources). Cette évolution, porteuse de développement industriel, pose de nombreux défis : s'assurer de la compétitivité des étapes successives de la filière de l'économie circulaire, faire évoluer les investissements en faveur du recyclage et de la valorisation, développer des technologies améliorant le savoir-faire pour le traitement et la valorisation des déchets, identifier les domaines prioritaires, mettre en place des réglementations incitatives, etc. Par ailleurs, le secteur doit prendre part à l'éco-conception des produits de ses clients.

Energie et climat

La plupart des industries regroupées au sein de cette filière sont intensives en énergie. Le prix de l'énergie représente une part significative dans le coût de revient et les marges de progrès s'agissant d'efficacité énergétique des procédés actuels sont souvent faibles à un horizon de court-moyen terme. Les prix d'accès à l'énergie cumulent les coûts intrinsèques des énergies et les différents surcoûts qui les accompagnent (taxes, transports, etc.). En outre, certains secteurs de la filière qui comptent parmi les premiers émetteurs de CO_2 dans l'industrie sont directement impactés par les contraintes carbone (acier, ciment, etc.). C'est pourquoi cet impact direct du carbone fait l'objet de dispositions spécifiques (allocations gratuites) et reste au cœur des discussions portant sur le cadre énergie climat à 2030. L'utilisation de déchets sous forme de combustible est également un enjeu pour la filière.

R&D et innovation

La R&D et l'innovation apparaissent également comme des thématiques transverses structurantes de la filière qu'il s'agisse du développement ou de la promotion de nouveaux produits ou procédés ou de la capacité à faire pénétrer les innovations proposées par les secteurs amont au sein des secteurs avals utilisateurs (ex. : nouveaux matériaux à promouvoir auprès des architectes et artisans dans la filière construction).

Compétences et compétitivité

La filière évolue dans un environnement marqué par une forte concurrence et doit en permanence s'adapter aux mutations, qu'elles soient d'ordre économique ou technologique. Pour s'imposer dans la compétition mondiale, les industries extractives et de première transformation ont besoin de maintenir un haut niveau de compétences des salariés et des sites industriels.

Formation et emploi

Dans ce contexte qui pèse sur le niveau d'emploi et sur l'attractivité des métiers, la formation initiale et la formation professionnelle doivent jouer la complémentarité pour relever les défis posés par les évolutions qui vont en s'accélérant. La formation doit créer les conditions favorables à la sécurisation des parcours professionnels des salariés ; elle doit rendre possibles les passerelles entre les métiers de

la filière. Enfin, pour relever le défi du renouvellement générationnel particulièrement prégnant dans l'industrie, il est nécessaire de donner aux jeunes des perspectives de déroulement de carrière dans la filière.

Image et insertion sociétale

L'image des industries de la filière est principalement liée à leur impact sur l'environnement, mais aussi à l'impact de son passé. Ces industries et leurs activités sont conscientes de leur empreinte environnementale et ont développé des innovations technologiques pour la réduire ; elles sont aussi soumises à de nombreuses réglementations (installations classées, CO_2, REACH, déchets, émissions polluantes, transports, etc.). Outre les enjeux technologiques pour adapter ces activités aux exigences environnementales et sanitaires, il y a lieu de travailler sur leur image, mieux faire connaître leurs engagements et leurs actions en faveur du développement économique local, de l'environnement et ainsi favoriser leur insertion et leur acceptation sociétale.

Le contrat de filière

La filière des industries extractives et de première transformation, filière d'avenir, se doit de satisfaire de manière durable des besoins essentiels des populations. Par son innovation, elle est à la source de produits et d'emplois de demain. Fortement exposée à la concurrence internationale et européenne et soumise à de fortes exigences réglementaires, la filière des industries extractives et de première transformation demeure pour les industries situées en aval, un élément décisif de la compétitivité globale. Ses activités jouent un rôle unique en amont de toutes les filières industrielles et contribuent à la souveraineté nationale.

Pour peu que la mise en œuvre de la réglementation et de la transition énergétique soit en rythme avec les capacités de cette filière à évoluer, la gestion efficace des ressources, le recyclage et la valorisation, un approvisionnement international sûr et compétitif et des industries de transformation performantes ouvrent la voie à une ambitieuse stratégie de reconquête économique associée au maintien et à la création d'emplois, de richesses et d'exportation.

La France a tous les atouts nécessaires, le socle de compétences, les technologies de pointe, l'expertise et les leaders mondiaux qui permettent de considérer l'activité industrielle des industries extractives et de première transformation comme un moteur de l'économie.

Grâce à des engagements mutuels du gouvernement et de la filière, la France saisit, par le présent contrat, l'opportunité de conforter et développer les bases d'une politique renouvelée des matières premières et de leur transformation.

Axe 1 : Renforcer et sécuriser l'approvisionnement en matières premières primaires de l'ensemble de la chaîne de valeur industrielle

Action 1.1 Renforcer, en lien avec les pouvoirs publics, une diplomatie des matières premières visant à favoriser l'accès aux ressources pour les entreprises françaises	**Pilote** ▪ *MAEDI/DGMDP* ▪ *MERPN/DGCIS et DG Trésor* ▪ *MEDDE/DGALN*	**Calendrier** ▪ *2014-2015*
Action 1.2 Faciliter l'accès aux ressources minières nationales	**Pilote** ▪ *MERPN* ▪ *MEDDE/DGALN* ▪ *A3M* ▪ *BRGM*	**Calendrier** ▪ *2014-2015*
Action 1.3 Adapter les réglementations et cadres méthodologiques professionnels applicables aux carrières et les compléter par des engagements volontaires dans un double but : simplification et développement durable	**Pilote** ▪ *MEDDE /DGALN* ▪ *UNICEM* ▪ *MEDDE /DGPR* ▪ *MEDDE /CGDD*	**Calendrier** ▪ *2014-2015*

Action 1.4 Associer différents acteurs de la chaîne industrielle, de l'amont comme de l'aval, pour conduire les projets d'exploration et d'exploitation des ressources minières sur le territoire national ou à l'étranger avec une attention particulière pour les métaux stratégiques	**Pilote** ▪ *A3M* ▪ *MERPN / Compagnie Nationale des Mines de France* ▪ *MAEDI / DEEI*	**Calendrier** ▪ *2015*
Action 1.5 Analyser en commun, pour les réduire, les facteurs de criticité de certains matériaux en termes d'approvisionnement	**Pilote** ▪ *COMES*	**Calendrier** ▪ *2014*
Action 1.6 Accompagner la déclinaison réglementaire et opérationnelle de la loi ALUR sur la régionalisation de schémas des carrières	**Pilote** ▪ *MEDDE/DGALN* ▪ *MEDDE/DGPR* ▪ *UNICEM*	**Calendrier** ▪ *2014*
Action 1.7 Définir puis mettre en œuvre le programme national d'accès aux fonds marins selon la décision du CIMer de décembre 2013	**Pilote** ▪ *MERPN* ▪ *MEDDE/DGALN* ▪ *MENESR/DGRI* ▪ *SGMer* ▪ *Organismes de recherche (Ifremer, CNRS, etc.)* ▪ *Cluster maritime français*	**Calendrier** ▪ *2014-2015*

Axe 2 : Poursuivre le développement d'une industrie plus efficiente dans l'utilisation des ressources dans la perspective d'une économie circulaire

Action 2.1 Renforcer et valoriser les démarches liées à l'économie circulaire	**Pilote** ▪ *Comité de suivi "économie circulaire" du CNI* ▪ *Fédérations professionnelles*	**Calendrier** ▪ *2014*
Action 2.2 Promouvoir les démarches d'écoconception et favoriser le développement des produits et des procédés éco-performants	**Pilote** ▪ *ADEME* ▪ *FIB / CERIB / FFTB*	**Calendrier** ▪ *2014-2015*
Action 2.3 Réduire l'empreinte écologique de la consommation énergétique par les installations	**Pilote** ▪ *MERPN* ▪ *SFIC* ▪ *ADEME*	**Calendrier** ▪ *2014-2017*
Action 2.4 Renforcer la lutte contre les exportations illégales de déchets et les pratiques anticoncurrentielles	**Pilote** ▪ *MEDDE /DGPR* ▪ *MEDDE/DGALN* ▪ *Douanes* ▪ *A3M*	**Calendrier** ▪ *2014*

Action 2.5 Favoriser la valorisation des déchets inertes (en particulier les déchets minéraux issus de la déconstruction) par la filière minérale	**Pilote** ▪ *MEDDE /DGPR* ▪ *MEDDE/DGALN* ▪ *UNICEM* ▪ *ADEME*	**Calendrier** ▪ *2014-2016*
Action 2.6 Améliorer le recyclage des métaux pour approvisionner les filières françaises de production	**Pilote** ▪ *AFA/A3M* ▪ *SNFBM* ▪ *France Aluminium Recyclage* ▪ *ADEME* ▪ *MEDDE / DGPR*	**Calendrier** ▪ *2014-2017*
Action 2.7 Améliorer le recyclage des mâchefers aluminium	**Pilote** ▪ *France aluminium Recyclage* ▪ *MEDDE /CGDD et DGPR*	**Calendrier** ▪ *2014-2017* ▪ *2020 et au-delà*

Axe 3 : Stimuler l'investissement et l'innovation

Action 3.1 Clarifier le panorama de la RI&D en lien avec les industries extractives et de première transformation et favoriser la mise en relation des acteurs	**Pilote** ▪ *Fédérations professionnelles* ▪ *MENESR/DGRI*	**Calendrier** ▪ *2014-2015*
Action 3.2 Faciliter l'accès des industries extractives et de première transformation aux projets de RI&D	**Pilote** ▪ *MERPN / DGCIS* ▪ *Fédérations professionnelles*	**Calendrier** ▪ *2014-2016*
Action 3.3 Développer les capacités de recherche et développement et maintenir un leadership technologique de la métallurgie française	**Pilote** ▪ *CONM, SF2M* ▪ *MERPN / DGCIS* ▪ *MENESR / DGRI* ▪ *A3M*	**Calendrier** ▪ *2014-2017*
Action 3.4 Favoriser les investissements industriels, notamment au bénéfice de la RI&D et de la modernisation de l'outil de production	**Pilote** ▪ *Fédération Forge Fonderie* ▪ *MERPN*	**Calendrier** ▪ *2014-2016*
Action 3.5 Renforcer la position de leadership technologique autour de l'aluminium primaire	**Pilote** ▪ *RTA* ▪ *AFA* ▪ *MERPN / DGCIS*	**Calendrier** ▪ *2015-2018*
Action 3.6 Accélérer la recherche en efficacité énergétique et baisser les émissions de gaz à effet de serre à chaque stade de la chaîne de valeur de l'aluminium	**Pilote** ▪ *RTA* ▪ *ADEME*	**Calendrier** ▪ *2014-2017*

Action 3.7 Accompagner les fonderies d'aluminium vers l'innovation d'alliages compétitifs	**Pilote** ▪ *Fédération Forge Fonderie* ▪ *CTIF*	**Calendrier** ▪ *2014-2017*
Action 3.8 Soutenir l'investissement dans des procédés innovants tels que l'hydrométallurgie	**Pilote** ▪ *CEA* ▪ *MERPN* ▪ *MENESR*	**Calendrier** ▪ *2015-2017*

Axe 4 : Assurer un écosystème favorable au développement de la filière

Action 4.1 Favoriser un écosystème collaboratif de développement industriel	**Pilote** ▪ *MERPN / DGCIS* ▪ *A3M / AFA / Fédération Forge Fonderie / UNICEM*	**Calendrier** ▪ *2014-2016*
Action 4.2 Améliorer les relations inter-entreprises, notamment grâce à la Médiation	**Pilote** ▪ *Fédérations professionnelles* ▪ *Médiation Inter-entreprises*	**Calendrier** ▪ *2014-2015*
Action 4.3 Agir en faveur d'une simplification réglementaire	**Pilote** ▪ *Fédérations professionnelles* ▪ *CNI / ST "Réglementation et simplification "*	**Calendrier** ▪ *2014*
Action 4.4 Instaurer un cadre énergie climat français favorisant la compétitivité de la filière	**Pilote** ▪ *A3M / AFA / SFIC* ▪ *MERPN / DGCIS* ▪ *MEDDE /DGEC*	**Calendrier** ▪ *2014-2015*
Action 4.5 Permettre aux entreprises d'avoir accès à des moyens de transport à un coût compétitif	**Pilote** ▪ *Fédérations professionnelles* ▪ *DGITM* ▪ *AUTF*	**Calendrier** ▪ *2014-2015*
Action 4.6 Développer une offre française à l'international des entreprises de la filière dans les secteurs minier, paraminier et de première transformation	**Pilote** ▪ *MAEDI / DAEI* ▪ *DG Trésor* ▪ *UBIFRANCE* ▪ *Fédérations professionnelles*	**Calendrier** ▪ *2014-2015*
Action 4.7 Renforcer le développement des compétences, véritable levier de compétitivité	**Pilote** ▪ *1. Syndicats professionnels des branches / DGEFP* ▪ *2. GESIM / FGMM-CFDT*	**Calendrier** ▪ *2014-2015*
Action 4.8 Valoriser les engagements volontaires des entreprises par les pouvoirs publics	**Pilote** ▪ *AFA / SFIC / UNICEM* ▪ *CGDD*	**Calendrier** ▪ *18 mois*

Action 4.9	Pilote	Calendrier
Renforcer la position de la filière dans les relations commerciales internationales	▪ *AFA / SFIC / UNICEM* ▪ *MERPN / DGCIS et DG Trésor* ▪ *MAEDI*	▪ *2014*

Axe 5 : Améliorer l'image de la filière et renforcer son attractivité

Action 5.1	Pilote	Calendrier
Améliorer l'acceptation sociétale des industries extractives et de première transformation	▪ *MEDDE / DGALN* ▪ *Fédérations professionnelles*	▪ *24 mois*
Action 5.2	**Pilote**	**Calendrier**
Améliorer l'attractivité des métiers de la filière auprès des jeunes, notamment en renforçant les relations entreprise-école	▪ *MENESR* ▪ *Syndicats professionnels des branches*	▪ *Minimum 1 an*
Action 5.3	**Pilote**	**Calendrier**
Conforter pour certaines et recréer pour d'autres les options d'enseignement des métiers liés à l'exploitation des ressources minérales, du niveau opérateur au niveau ingénieur (formation géosciences/génie minier)	▪ *MENESR/DGRI* ▪ *MERPN* ▪ *MEDDE /DGALN* ▪ *Fédérations professionnelles*	▪ *2014*

Engagements réciproques des acteurs de la filière et de l'Etat

Chacune des actions du contrat de filière est porteuse d'engagements réciproques des acteurs de la filière et de l'Etat.

	Engagements de l'Etat et des organismes d'Etat	Engagements des acteurs de la filière
Axe 1 : Renforcer et sécuriser l'approvisionnement en matières premières primaires de l'ensemble de la chaîne de valeur industrielle	• Renforcer une **diplomatie des matières premières** visant à favoriser l'accès aux ressources pour les entreprises françaises	• **Développer des projets miniers, de carrière et de première transformation dans les pays disposant de ressources** (ex. : projets en cours au Gabon, en Indonésie)
	• Mettre en place et développer la **Compagnie Nationale des Mines de France** • Œuvrer à la mise en place d'un **code minier opérationnel et attractif** pour le domaine minier national • Financer l'opération "vers une **mine responsable"**	• Contribuer à la **signature de partenariats** autour de projets miniers entre acteurs miniers et industries aval • Développer les **investissements dans des projets nationaux, y compris Outre-Mer** (ex. : projets en cours en Nouvelle-Calédonie, en Guyane et en métropole avec les permis exclusifs de recherche)
	• Mettre à disposition la totalité des **données géologiques nationales, dont celles de l'inventaire minier et celles postérieures à l'utilisation commerciale des sociétés exploitantes** • **Etudier la faisabilité de la conservation pérenne des carottes de sondages d'exploration dans une carothèque publique et/ou privée**	• **Fournir** à l'administration sous une forme exploitable **l'ensemble des travaux d'exploration**, l'administration se portant garante de la confidentialité des données, mais également de leur sauvegarde • **Sauvegarder l'intégrité des sondages d'exploration** durant la période de vie des titres miniers en vue de pérenniser leur conservation
	• Mettre en ligne et développer le site **Mineralinfo**	• Contribuer activement au **contenu du site** et à son **déploiement**

Axe 1 : Renforcer et sécuriser l'approvisionnement en matières premières primaires de l'ensemble de la chaîne de valeur industrielle (suite)	• Poursuivre activement une **politique d'anticipation des besoins**	• **Identifier avec les filières industrielles aval le degré de criticité des matériaux** pour différentes applications stratégiques et bâtir des solutions adaptées pour réduire cette criticité • **Mettre à la disposition des opérateurs des outils favorisant l'appropriation de la réglementation et le partage des bonnes pratiques**
Axe 2 : Poursuivre le développement d'une industrie plus efficiente dans l'utilisation des ressources dans la perspective d'une économie circulaire	• **Renforcer et valoriser les démarches en lien avec l'économie circulaire**	• **Travailler en cohérence avec le comité de suivi "économie circulaire"** du CNI • **Favoriser l'émergence d'engagements volontaires en matière d'économie circulaire**
	• **Faire de l'écoconception un levier de compétitivité** grâce à la promotion de ces démarches et du développement des produits et procédés éco-performants, notamment en permettant un libre accès aux bases de données existantes	• **Mobiliser les forces RI&D et commerciales** de la filière dans le sens de l'écoconception • **Contribuer à l'alimentation** des bases de données
	• **Accompagner la mise en place d'une filière des CSR** (combustibles solides de récupération)	• **Accélérer l'utilisation des CSR**, notamment pour l'industrie cimentière, en passant de 200 kt à 1 Mt
	• Renforcer la lutte contre les exportations illégales de déchets (extra et intra-européennes) **en mettant en place une cellule interministérielle d'échanges** et en étudiant pour certaines filières la mise en place d'un **système obligatoire de certification** des sites industriels de recyclage	• **Participer activement à la cellule d'échanges**

Axe 2 : Poursuivre le développement d'une industrie plus efficiente dans l'utilisation des ressources dans la perspective d'une économie circulaire (suite)	• **Consolider le cadre, notamment réglementaire, favorisant l'utili-sation des matières premières de recyclage** en lien avec la filière de valorisation des déchets (CSF Eco-industries Déchets), en particulier dans les marchés publics • **Favoriser l'émergence d'un cadre réglementaire encoura-geant la valorisation des déchets du BTP et la lutte contre les dépôts sauvages** • **Veiller à la pérennité des financements concernant les opérations en cours** (Recybeton par exemple) • **Faire un bilan quantitatif / qualitatif de la filière de recyclage des ferrailles en France** et évaluer le potentiel d'amélioration et de développement de la filière	• **Contribuer à l'analyse et mettre à disposition des données statistiques** • **Poursuivre la recherche sur recyclage des déchets issus de la déconstruction et la valorisation des déchets inertes** • **Développer la sensibilisation et la formation afin de favoriser l'utilisation des matériaux recyclés dans les matériaux de construction**
Axe 3 : Stimuler l'investissement et l'innovation	• **Enrichir le site Mineralinfo** d'un volet comportant une cartographie des acteurs de la RI&D de la filière	• **Organiser des événements** permettant la diffusion des soutiens à l'innovation existants, notamment au niveau des PME/PMI et ETI
	• **Supprimer / réduire l'effet de l'impact des cours des matières premières dans le chiffre d'affaires** pour l'accès aux financements publics, notamment des organismes de RI&D	• **Devenir acteur des programmes de RI&D**
	• **Etablir une convention cadre, simple et favorisant la mise en œuvre industrielle, des droits de propriété intellectuelle** pour les projets d'innovation collaboratifs public-privé	
	• **Renforcer le leadership technologique** du secteur, notamment de la métallurgie française et autour de l'aluminium primaire	• **Participation active de la filière,** notamment *via* le cluster européen "Eureka" sur la métallurgie

Axe 3 : Stimuler l'investissement et l'innovation (suite)	• **Veiller à soutenir l'investissement industriel structurant**, créateur de valeur, pour tout type d'entreprise, notamment *via* des dispositifs dédiés au sein de Bpifrance • **Faciliter l'accès aux processus R&D pour les PME/ETI** • **Mobiliser des aides types "Start Robot PME" financées par Bpifrance**, pour soutenir l'investissement • **Veiller à ce que les nouveaux AMI** (Appels à Manifestation d'Intérêt) **répondent aux besoins des industriels** (ex. : recherche en efficacité énergétique)	• **Développer les investissements** (*cf.* exemples développés en Axe 1) • **Promouvoir et renforcer les participations** aux dispositifs dédiés • **Mener à terme les projets en cours**, notamment dans le cadre d'Horizon 2020
Axe 4 : Assurer un écosystème favorable au développement de la filière	• **Poursuivre la simplification réglementaire, fiscale et des procédures**, y compris des appels à projets	
	• **Examiner la faisabilité d'un dispositif de guichet unique** afin de faciliter l'accès des PME et ETI à des services partagés	
	• **Examiner l'opportunité de créer une plateforme collaborative dédiée aux industries extractives et de première transformation**, adossée de préférence à des structures existantes, permettant de rassembler les acteurs publics et privés du secteur des métaux et de renforcer leur compétitivité globale	• **Faire des propositions concrètes aux pouvoirs publics** sur le rôle et l'organisation envisagés pour une telle plateforme, et sur les acteurs devant y être impliqués, en s'appuyant, entre autres, sur les travaux du COMES, et les résultats de l'étude PIPAME en cours
	• Mettre en place une **instance de médiation entre la filière et les industries situées plus en aval** partagée avec la **Médiation Inter-entreprises**	• **Promouvoir la Charte et le Label Relations fournisseur responsables**, mis en place par la Médiation Inter-entreprises

Axe 4 : Assurer un écosystème favorable au développement de la filière (suite)	• **Permettre aux entreprises d'avoir accès à une énergie à un coût compétitif** • **Instaurer un cadre énergie climat français favorisant la compétitivité de la filière**	• **Favoriser la diffusion de la certification ISO 50001 au sein de la filière,** avec notamment un engagement des sites électro-intensifs de la métallurgie de tendre vers cette certification avant fin 2016 • **Favoriser l'installation de comptage de l'énergie dans les PME de la filière** pour maîtriser leurs consommations ; proposer une phase pilote avant diffusion de la méthode • **Encourager les sites ayant effectué un audit énergétique à mettre en place, dans la mesure du possible et dans les cinq ans qui suivent, les mesures identifiées comme rentables** • **Développer les expéri-mentations de valorisation de la flexibilité de la consommation des électro-intensifs**
	• **Permettre aux entreprises d'avoir accès à des moyens de transport compétitifs et fiables**	• **Développer, lorsque c'est possible, les transports alternatifs à la route : fret ferroviaire et voie d'eau**
	• Valoriser les **engagements volontaires** des entreprises par les pouvoirs publics, notamment en rendant effective la prise en compte des performances environnementales, sociales et d'économie circulaire des entreprises dans le cadre des marchés publics	• **Favoriser l'évaluation de l'empreinte environnementale des produits** • **Favoriser la diffusion des principes de la RSE** au sein de la filière • **Développer les adhésions à la charte des industries de carrières et engager une démarche de labellisation de la charte**
	• Réaliser un **état des lieux de l'apprentissage** et en dégager des axes prioritaires au développement de la filière	• **Faire du maintien et du développement des compé-tences un enjeu de compétitivité** et proposer de nouveaux outils de ressources humaines, en mettant notamment en place un Passeport Compétences

Axe 4 : Assurer un écosystème favorable au développement de la filière (suite)	• Veiller à des **règles de concurrence équitable** dans et hors du territoire français	
Axe 5 : Améliorer l'image de la filière et renforcer son attractivité	• **Favoriser les échanges d'information et la concertation** qui soient pertinents et proportionnés aux enjeux avec les parties prenantes • **Développer des kits de formation et outils pédagogiques dédiés**	• **Contribuer à l'élaboration des outils dédiés** • **Utiliser et promouvoir les outils disponibles et l'image des produits de la filière** • **Lancer des campagnes de sensibilisation des métiers**
	• **Intégrer dans les formations, initiales ou continues, des enseignants des échanges avec le monde de l'industrie** • **Conforter pour certaines et recréer pour d'autres les options d'enseignement des métiers liés à l'exploitation des ressources minérales**, du niveau opérateur au niveau ingénieur • **Favoriser les formations qui rapprochent l'entreprise de l'école** (à l'image de l'alternance)	• Obtenir la **mobilisation des acteurs** de la formation pour l'attractivité de la filière • **Participer à l'élaboration des cycles de formation** • **Relayer les événements** visant à promouvoir la filière, tels que les visites

Axe 1

Renforcer et sécuriser l'approvisionnement en matières premières primaires de l'ensemble de la chaîne de valeur industrielle

L'accès aux ressources est un enjeu de compétitivité essentiel pour l'ensemble de l'industrie mais également un enjeu fondamental en termes économiques pour les Etats (balance commerciale, création de valeur sur le territoire national). L'émergence depuis le début du siècle de nouvelles stratégies étatiques de gestion des ressources en métaux dans un contexte de relative raréfaction des ressources est venue bouleverser l'ensemble de la chaîne de valeur de production et de première transformation des matières premières minérales. Les pays producteurs de matière première veulent légitimement capter plus de valeur ajoutée en transformant les minerais. De même, la Chine et les pays émergents captent et utilisent les ressources pour concurrencer l'industrie européenne sur ses points forts, la technologie.

Bien que n'étant pas la seule réponse, la sécurité des approvisionnements de l'ensemble des matières premières minérales est devenue vitale pour l'industrie aval et pour l'industrialisation de l'économie et de l'emploi. La France doit donc se doter d'une stratégie et d'outils permettant à ses entreprises de sécuriser leurs approvisionnements en matières premières primaires et de réduire leur dépendance vis-à-vis des pays étrangers. Le recyclage et la valorisation sont, par ailleurs, des sources confirmées de matières premières pouvant compléter cet approvisionnement.

Le domaine minier métropolitain n'est pratiquement plus valorisé depuis quelques décennies et son potentiel reste mal connu au regard des nouvelles technologies d'exploration du sous-sol et d'exploitation pour les gisements profonds. Il intéresse à nouveau des opérateurs attirés par la stabilité politique, la qualité des infrastructures, une main d'œuvre de qualité et la proximité des industries de transformation. Les permis de recherche déposés par plusieurs opérateurs miniers témoignent de ce regain d'intérêt.

Concernant les matériaux de carrières, la France métropolitaine possède des ressources géologiques significatives et de qualité. Une part très importante est exploitée pour la production de granulats (ressources de l'ordre de plusieurs milliards de tonnes sur le continent ou en mer) destinés à la fabrication de matériaux de construction. Le sous-sol du territoire national contient également des gisements de minéraux industriels (feldspath, dolomite, sables extra-siliceux, etc.) exceptionnels en quantité comme en qualité. De nombreuses ressources minières de qualité sont, par ailleurs, présentes en Outre-Mer, notamment en Nouvelle-Calédonie et en Guyane. Enfin, il convient de poursuivre les efforts visant à mieux connaitre le potentiel des ressources sous-marines et les conditions de leur exploration.

Cependant, l'inégalité de la répartition de la ressource sur le territoire et les différents enjeux à prendre en compte pour autoriser l'exploitation, de plus en plus nombreux (urbanisation, zones ou espèces protégées, conflits d'usage, oppositions locales, livraison, etc.) rendent difficile le renouvellement des autorisations de carrières comme le développement de travaux sur les permis miniers.

Action 1.1	**Pilote**	**Calendrier**
Renforcer, en lien avec les pouvoirs publics, une diplomatie des matières premières visant à favoriser l'accès aux ressources pour les entreprises françaises	▪ *MAEDI/DGMDP* ▪ *MERPN/DGCIS et DG Trésor* ▪ *MEDDE/DGALN*	▪ *Outils d'intervention : Diagnostic septembre 2014* ▪ *Réseau d'expertise* o *Création et adoption d'un mode de fonctionnement : septembre 2014* o *Plan d'action 2015 : décembre 2014*

L'action engagée possède un double objectif :

- Mettre en cohérence les actions de coopération française pouvant contribuer à l'amélioration de la sécurité nationale d'approvisionnement, notamment dans le domaine du financement d'infrastructures (de transport, de génération d'électricité), de la connaissance géologique, de la gouvernance de l'industrie extractive et en soutenant les investissements français à l'étranger ;
- Rédiger, en tant qu'autorités françaises (AF), une position cohérente avec l'ensemble des intérêts français et être moteur au sein des instances européennes et internationales traitant du sujet des matières premières non énergétiques (MPNE) en s'appuyant sur les experts du secteur de l'industrie extractive dès que nécessaire.

Pour ce faire, il est proposé de :

- *Identifier les instances nécessitant la présence de la France et se coordonner,*
- *Maximiser l'influence française dans les instances européennes sur les décisions prises dans le cadre de l'Initiative Matières Premières de la Commission Européenne et de ses déclinaisons opérationnelles comme le Partenariat Européen pour l'Innovation sur les Matières Premières (PEI MP) ou Horizon 2020 et son défi de société incluant les MPNE,*
- *Maximiser l'influence française dans les instances internationales,*
- *S'appuyer sur un réseau d'experts publics et privés.*

Ces actions devraient permettre aux entreprises de la filière de développer des projets miniers, de carrière et de première transformation dans les pays disposant de ressources (ex. : projets en cours au Gabon, en Indonésie).

Action 1.2	**Pilote**	**Calendrier**
Faciliter l'accès aux ressources minières nationales	▪ *MERPN* ▪ *MEDDE /DGALN* ▪ *A3M* ▪ *BRGM*	▪ *Code minier (fin 2014)* ▪ *Mineralinfo et cadastre minier (1er semestre 2014)* ▪ *Inventaire minier (36 mois)* ▪ *Charte mine responsable (décembre 2014)*

Il s'agit de renforcer l'attractivité du domaine minier national, tout particulièrement en métropole, en activant plusieurs leviers :

- *Œuvrer à la mise en place d'un code minier opérationnel*
  La réforme du code minier en cours doit permettre de favoriser la pérennité et le développement de l'activité minière en France. Le nouveau code minier devra concilier les besoins en matières premières minérales, la protection de l'environnement et le dialogue avec les populations locales.

- *Publier toutes les données de l'inventaire minier national du BRGM conformément à son contrat d'objectif*

- *Mettre en ligne et développer le site Mineralinfo pour la publication des informations utiles aux opérateurs miniers (cadastre minier, géologie, indices miniers, réglementation et modalités des demandes, enjeux environnementaux, etc.)*

- *Rédiger une charte et un livre blanc de la mine responsable*
  L'exemplarité des exploitations minières est un objectif essentiel pour tous les exploitants afin de rassurer toutes les parties prenantes (élus, ONG, grand public). La France doit se doter d'un référentiel à la hauteur des meilleures technologies et expériences du domaine existant au niveau mondial.

- *Mobiliser les acteurs nationaux pour attirer des investisseurs et des opérateurs miniers français ou étrangers pour l'exploration*
  Cette action sera articulée avec le BRGM et la Compagnie Nationale des Mines de France.

Action 1.3	**Pilote**	**Calendrier**
Adapter les réglementations et cadres méthodologiques professionnels applicables aux carrières et les compléter par des engagements volontaires dans un double but : simplification et développement durable	▪ *MEDDE /DGALN* ▪ *UNICEM* ▪ *MEDDE / DGPR* ▪ *MEDDE / CGDD*	▪ *Groupe de travail pour construire et hiérarchiser les propositions d'évolution réglementaires : 1er semestre 2014* ▪ *Concertation : 18 mois*

Dans la continuité des actions de modernisation du droit de l'environnement et de simplification, un groupe de travail sera mis en place qui aura pour mission de construire et hiérarchiser les propositions d'évolution réglementaire afin de simplifier les procédures liées à l'ouverture, l'extraction, et l'exploitation notamment *via* les pistes suivantes :

- *Raccourcir les délais d'instruction (recevabilité des dossiers, processus et contenu des avis de l'autorité environnementale, guichet unique, proportionnalité des études d'impacts)*
- *Simplifier les conditions d'ouverture et d'exploitation (décliner la doctrine Eviter-Réduire-Compenser pour le secteur des carrières, élaborer une doctrine nationale de dérogation pour les espèces protégées, améliorer les procédures relatives à l'archéologie, tant en termes de délais que de coûts, adapter certaines dispositions du code rural et du code de l'urbanisme, adapter les durées d'autorisation)*

Parallèlement les professions définiront des guides à destination des opérateurs pour faciliter l'appropriation réglementaire et développer les pratiques exemplaires comme : guide sur les études d'impact, guide d'engagement à la SNB (stratégie nationale de la biodiversité), etc.

Enfin, il s'agira de faciliter la concertation dans le cadre de la gouvernance des projets.

- *Réaliser un parangonnage national, européen et international sur la concertation (pratiques et résultats) et la gouvernance des projets afin de capitaliser sur les bonnes pratiques*
- *A la suite de ce parangonnage : définir une grille d'accompagnement à la concertation ; mettre en place une charte de bonnes pratiques ; développer des formations, à l'attention des entreprises, et évaluer la faisabilité d'un système de reconnaissance*

Action 1.4	**Pilote**	**Calendrier**
Associer différents acteurs de la chaîne industrielle, de l'amont comme de l'aval, pour conduire les projets d'exploration et d'exploitation des ressources minières sur le territoire national ou à l'étranger avec une attention particulière pour les métaux stratégiques	▪ *A3M* ▪ *MERPN / Compagnie Nationale des Mines de France* ▪ *MAEDI / DEEI*	▪ *2015*

Il s'agit de réunir les acteurs de la chaîne industrielle et de partager les risques économiques entre les acteurs amont et aval. Cette implication précoce de l'ensemble de la filière permet d'orienter les recherches vers les segments innovants et apporte aux acteurs aval une sécurisation de leurs approvisionnements.

Sur le territoire hexagonal, cette action s'appuiera essentiellement sur les acteurs miniers nationaux, soutenus par les organismes institutionnels.

En Outre-Mer et à l'étranger, cette action sera conduite conjointement par les acteurs miniers nationaux et la Compagnie Nationale des Mines de France.

- *Contribuer à la signature de partenariats autour de projets miniers entre acteurs miniers et industries aval*
- *Développer les investissements dans des projets nationaux, y compris Outre-Mer (ex. : projets en cours en Nouvelle-Calédonie)*

Action 1.5	**Pilote**	**Calendrier**
Analyser en commun, pour les réduire, les facteurs de criticité de certains matériaux en termes d'approvisionnement	▪ *COMES*	▪ *2014*

Il s'agit de soutenir l'action du COMES sur ces thématiques, et notamment :

- *Identifier avec les filières industrielles aval le degré de criticité des matériaux pour différentes applications stratégiques et bâtir des solutions adaptées pour réduire cette criticité ;*
- *Partant d'un travail approfondi sur les applications, analyser, sur la base de critères "coût/vulnérabilité/ réglementation", la pertinence et les opportunités de substitution ;*
- *Pour les applications pertinentes, approfondir le dialogue avec les filières industrielles pour développer la RI&D dans les domaines de la substitution des minéraux et métaux critiques, et de l'écoconception ; la levée des risques peut également consister à trouver des débouchés pour les co-produits et sous-produits ;*
- *Etablir une base de données synthétisant les facteurs de criticité pour une liste de métaux stratégiques ;*
- *Mettre à la disposition des opérateurs des outils favorisant l'appropriation de la réglementation et le partage des bonnes pratiques.*

Action 1.6	**Pilote**	**Calendrier**
Faciliter l'accès aux ressources minérales en accompagnant la déclinaison réglementaire et opérationnelle de la loi ALUR pour l'élaboration des schémas de carrière répondant aux enjeux d'approvisionnements	▪ *MEDDE/DGALN* ▪ *MEDDE/DGPR* ▪ *UNICEM*	▪ *Textes réglementaires : décembre 2014* ▪ *Méthodologie et outils de réalisation des schémas régionaux de carrières : 1er semestre 2014*

La stratégie nationale pour la gestion durable des granulats terrestres et marins et des matériaux et substances de carrières publiée en 2012 a pour ambition de fournir un cadre permettant la sécurité d'approvisionnement et l'accès effectif aux gisements tout en répondant à l'ensemble des enjeux d'aménagement du territoire, dans une logique de développement durable, de gestion économe d'une ressource non renouvelable, et de prise en compte permanente des politiques publiques environnementales, en concertation avec les autres acteurs du territoire afin de favoriser l'acceptabilité des projets de qualité.

La régionalisation des schémas des carrières identifiée pour atteindre les objectifs de cette stratégie a été introduite par la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) et doit être déclinée réglementairement notamment sur les points suivants :

- *Recenser les ressources à l'aide des informations disponibles ;*
- *Qualifier les ressources exploitables par la profession ;*
- *Identifier les besoins en matériaux des acteurs économiques concernés (collectivités, promoteurs, notamment) ;*
- *Prendre en compte des besoins interrégionaux d'approvisionnement grâce à une coordination, éventuellement nationale, des orientations définies par chaque région ;*
- *Assurer la prise en compte des ressources minérales dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT) ;*
- *Dans les schémas de carrières, étudier la possibilité de reconnaître que les ressources d'intérêt national ou régional puissent bénéficier des dérogations espèces protégées et d'assurer la gestion des espèces et habitats protégés in situ ;*
- *Bien identifier les enjeux économiques dans les schémas de carrières.*

Action 1.7	**Pilote**	**Calendrier**
Définir puis mettre en œuvre le programme national d'accès aux fonds marins selon la décision du CIMer de décembre 2013	▪ *MERPN* ▪ *MEDDE /DGALN* ▪ *MENESR/DGRI* ▪ *SGMer* ▪ *Organismes de recherche (Ifremer, CNRS, etc.)* ▪ *Cluster maritime français*	▪ *Feuille de route pour la définition du programme national : avril 2014* ▪ *Définition du programme national : mars 2015*

L'océan est un formidable gisement de ressources minérales qui offre des perspectives réelles de développement économique. La technologie et le savoir-faire dans ces domaines ont été identifiés par la Commission Innovation présidée par Anne Lauvergeon parmi les sept ambitions pour l'innovation qui doivent conduire à des activités créatrices de richesses et d'emplois.

La France occupe une position de choix avec le deuxième domaine maritime du monde et une première expérience acquise avec des acteurs reconnus internationalement (Ifremer, Technip, ERAMET, etc.) dans le cadre de travaux antérieurs ayant associé les moyens publics et privés.

Ce développement passe par des actions d'inventaire, de recherche, des innovations technologiques et des expérimentations pilotes menées dans un cadre précis d'évaluation des impacts et des conditions de responsabilité sociale et environnementale. La plupart de ces techniques sont encore balbutiantes et peu d'entre elles ont donné lieu à des démonstrateurs.

Le CIMer du 3 décembre 2013 a confié au Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, au Ministère du redressement productif et au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche la définition et le pilotage d'un programme national de recherche et d'accès aux ressources minérales des grands fonds marins associant notamment l'Ifremer, le CNRS, les universités, les industriels et les ministères concernés.

L'objectif est la valorisation par l'État du potentiel d'innovation et de développement durable des espaces maritimes qui relèvent de sa juridiction, Il s'agit également de faire de la France un acteur incontournable dans le domaine des ressources minérales dans les grands fonds marins.

Dans un premier temps, il s'agit de définir ce programme puis de le mettre en œuvre. Le programme comporte les volets suivants :

- L'acquisition des connaissances (ressources minérales, biodiversité) et le développement des compétences associées avec quatre zones d'intervention : le plateau continental français, dans la zone de Clarion-Clipperton (permis nodules AIFM), en zone Atlantique Nord (permis sulfures AIFM) et Wallis et Futuna ;
- L'identification des conséquences environnementales de l'exploration et de l'exploitation des ressources minérales profondes en vue de leur maîtrise ;
- Le développement des technologies d'exploitation et de valorisation des ressources minières respectueuses de la biodiversité, grâce à la mobilisation des financements prévus au titre de la

valorisation des richesses marines dans le cadre du volet "programme de soutien à l'innovation majeure" du programme des investissements d'avenir (PIA) ;

- Une recherche systématique de partenariats public-privés notamment pour la poursuite des campagnes déjà lancées.

Axe 2

Poursuivre le développement d'une industrie plus efficiente dans l'utilisation des ressources dans la perspective d'une économie circulaire

Le développement économique et matériel au niveau mondial engendre une consommation toujours plus importante de ressources qui se traduit notamment par des tensions sur les approvisionnements et une augmentation des impacts environnementaux. Dans ce contexte, l'Europe et la France qui, hormis certains matériaux de construction, importent une grande partie de leurs besoins en ressources énergétiques et minérales se doivent de réduire leur dépendance. Elles se sont fixées comme objectif d'accroître l'efficacité de l'utilisation des ressources. Pour cela, il est pertinent, par exemple, de favoriser les démarches d'écoconception, de diminuer les quantités de matières utilisées pour un certain usage, de valoriser davantage les déchets ou encore d'améliorer les performances des produits.

Les industries extractives et de première transformation qui produisent et transforment des ressources nécessaires et souvent stratégiques à l'ensemble des chaînes industrielles aval sont au cœur de ces démarches. Le recyclage des déchets et une utilisation efficace de l'énergie ont d'ailleurs toujours été une préoccupation majeure de ces industries. Afin de renforcer leur compétitivité et d'offrir aux clients des produits toujours plus performants, en lien avec les utilisateurs aval, les industries extractives et de première transformation doivent poursuivre les efforts dans l'utilisation plus efficace des ressources.

Action 2.1	**Pilote**	**Calendrier**
Renforcer et valoriser les démarches liées à l'économie circulaire	▪ *Comité de suivi "économie circulaire" du CNI* ▪ *Fédérations professionnelles*	▪ *2014*

En cohérence avec le comité de suivi "économie circulaire" du Conseil National de l'Industrie (CNI), il s'agit de :

- *Recenser les initiatives dans le domaine de l'économie circulaire : identifier les projets émanant des entreprises ou exprimés par les organisations professionnelles (ex : engagement volontaire comportant un objectif quantifié de réincorporation de matières premières de recyclage dans le procédé industriel ; le CGDD pouvant accompagner) ;*
- *Informer, sensibiliser, expliquer les mécanismes de l'économie circulaire et ainsi favoriser une meilleure harmonisation de la forme des projets "économie circulaire".*

Il convient également de favoriser la participation des acteurs de la filière aux initiatives et instances multipartites en lien avec l'économie circulaire.

Action 2.2	**Pilote**	**Calendrier**
Promouvoir les démarches d'écoconception et favoriser le développement des produits et des procédés éco-performants	▪ *Fédérations professionnelles (FIB / CERIB / FFTB)* ▪ *ADEME*	▪ *2014-2015*

Compte tenu de leur complexité, de leurs coûts, et des difficultés à les valoriser, les démarches d'écoconception sont aujourd'hui peu déployées, notamment par les PME. Pour les encourager, il est donc proposé de les fédérer autour d'un projet majeur qui permette de :

- *Analyser, enrichir et donner un libre accès aux bases de données existantes ;*
- *Rassembler les acteurs et les initiatives existantes en vue d'optimiser le développement de l'écoconception et des matériaux éco-performants (ex. : thématique dédiée au sein de la plateforme décrite dans l'action 4.1) ;*
- *Cartographier et diffuser les moyens de financement de RI&D dont pourraient bénéficier les entreprises (crédit innovation, AMI, etc.) et les centres techniques autour de ces questions d'écoconception et de recyclabilité ;*
- *Encourager l'écoconstruction qui apporte une solide contribution au bien-être de la société, avec des logements et équipements sains, performants (y compris thermiquement), accessibles et esthétiques ; des transports doux et sobres en CO_2, des infrastructures et des ouvrages d'art pérennes qui protègent et créent du lien.*

Action 2.3	**Pilote**	**Calendrier**
Réduire l'empreinte écologique de la consommation énergétique par les installations	▪ *MERPN* ▪ *SFIC* ▪ *ADEME*	▪ *2014-2017*

L'objectif est de rétablir la compétitivité coûts des entreprises face aux concurrents européens grâce à l'augmentation de la valorisation énergétique de déchets en substitution de combustibles fossiles (charbon, fioul, coke de pétrole, etc.). Il s'agit également de structurer les filières de préparation, de traitement et de valorisation des déchets pour en faire de véritables combustibles, tout en respectant la hiérarchie européenne des déchets.

- *Analyse par les Ministères du redressement productif et de l'écologie, développement durable et énergie des pratiques et réglementations établies dans les autres pays européens, notamment l'Allemagne, l'Autriche, l'Angleterre, la Norvège, la Pologne, les Pays-Bas ou la Suisse*
- *Sous l'égide de l'ADEME avec la contribution des différents acteurs industriels, notamment dans le cadre des combustibles solides de récupération (CSR) pour l'industrie cimentière :*
  - *Identification des sites industriels consommateurs de combustibles de substitution et de leurs cahiers des charges*
  - *Structuration des filières de collecte, de préparation, acheminement et valorisation sur les territoires*
  - *Proposition des dispositifs d'aide à l'investissement aux industriels pour accompagner et accélérer le développement des activités de recyclage et valorisation (amortissements accélérés, co-investissements, etc.)*
- *Engagement de l'industrie du ciment : l'industrie cimentière participe à l'effort collectif pour la préservation des ressources naturelles, la réduction des combustibles fossiles et le traitement des déchets : chaque année, 900 000 tonnes de déchets sélectionnés pour leur compatibilité avec le procédé cimentier sont valorisés en cimenterie en remplacement des combustibles fossiles. Aujourd'hui, 30% de l'énergie calorifique nécessaire à la fabrication des ciments provient de la combustion de déchets : déchets industriels, farines animales, pneumatiques non recyclables, etc. ce qui permet d'économiser annuellement l'importation de 500 000 TEP (tonne équivalent pétrole). L'industrie cimentière souhaite poursuivre cet effort en valorisant une partie des déchets valorisables actuellement mis en décharge. Cela permettrait d'augmenter l'utilisation de CSR, actuellement de 200 000 tonnes, à 1 million de tonnes.*

Action 2.4	**Pilote**	**Calendrier**
Renforcer la lutte contre les exportations illégales de déchets et les pratiques anticoncurrentielles	▪ *MEDDE /DGPR* ▪ *MEDDE/DGALN* ▪ *Douanes* ▪ *A3M*	▪ *Signature convention cadre DGPR/Douanes fin 2014*

Il s'agit, d'une part, de réduire les exportations illégales de déchets et d'augmenter les quantités de matières premières de recyclage utilisables par les industries françaises de transformation, et, d'autre part, de réduire les distorsions de concurrence entre acteurs français, européens et non européens permettant le développement des filières performantes de recyclage et de valorisation. Les actions suivantes seront engagées en lien avec les travaux conduits au sein du COSEI (Comité Stratégique des Eco-Industries) et du COMES (Comité pour les Métaux Stratégiques).

- *Mettre en place une cellule interministérielle d'échanges visant à définir les moyens de lutte et améliorer la collaboration, en lien avec les acteurs industriels et les autorités compétentes des autres Etats Membres et de la Commission Européenne*
- *Proposer pour certaines filières (DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), piles et accumulateurs) la mise en place d'un système obligatoire de certification des sites industriels de recyclage qui seront habilités à recevoir et à traiter les déchets de l'UE conformément aux réglementations européennes (utilisation des MTD (meilleures techniques disponibles), protection des travailleurs, etc.)*
- *Echanger et déployer les bonnes pratiques de contrôle au niveau des installations portuaires françaises et européennes*
- *Poursuivre les travaux du GT recyclage du COMES*

Action 2.5	**Pilote**	**Calendrier**
Favoriser la valorisation des déchets inertes (en particulier les déchets minéraux issus de la déconstruction) par la filière minérale	▪ *MEDDE /DGPR* ▪ *MEDDE/DGALN* ▪ *UNICEM* ▪ *ADEME*	▪ *2014-2016*

Les principaux objectifs de moyen terme sont d'identifier des initiatives, les poursuivre et les développer :

- *Améliorer le taux de recyclage des déchets du BTP grâce à une meilleure valorisation de la part des inertes ;*
- *Réaliser un état des lieux des modes de valorisation des déchets inertes, en identifiant notamment les procédés utilisés et les bonnes pratiques du secteur ainsi que les freins à leur développement (réglementation, technique, coût de traitement) ;*
- *Etudier les conditions pour orienter les déchets entrant actuellement dans les installations de stockage vers les procédés de recyclage ;*
- *Créer, sur la base des déclarations des DREAL (base iREP), une base de données recensant les principaux gisements de déchets et engager une réflexion sur le recensement des principaux besoins en matières premières des industries ;*
- *Développer la couverture nationale des cellules économiques régionales pour l'analyse des flux de matériaux et pour rendre accessibles les données à un niveau utile aux acteurs de la planification ;*
- *Développer la filière du recyclage des déchets de panneaux de plâtre avec un pilote régional en Aquitaine : identification des leviers et freins en vue d'un déploiement national (MEDDE, MERPN, ADEME, Robin des Bois, Région Aquitaine, SNIP ; calendrier : fin 2014) ;*
- *Engager, faciliter, poursuivre, mettre en exergue et, si possible, formaliser à travers des conventions d'engagements volontaires les initiatives de la filière en matière d'économie circulaire, par exemple :*

- *Opération Recybeton : elle vise à optimiser les procédés existants pour utiliser les éléments fins du béton concassé dans la fabrication du ciment, les granulats du béton concassé dans la fabrication de nouveaux bétons dans le but d'un recyclage complet des bétons de déconstruction. Les résultats de ce projet sont attendus pour 2015 ; son financement jusqu'à son échéance doit être assuré.*
- *Engagement de l'industrie du plâtre : depuis 2008, les industriels du plâtre ont développé la filière de recyclage. Le maillage national comprend, aujourd'hui, plus de 250 points de collecte et plusieurs ateliers de recyclage. En 2012, il a permis de recycler 50 000 tonnes de déchets en 2012, soit 15% du gisement des rebuts issus de la construction. Ce chiffre a été multiplié par cinq en cinq ans ; l'ambition est de recycler, à l'horizon 2020, 70% du gisement de déchets à base de plâtre, soit 245 000 tonnes. Les rebuts de fabrication sont recyclés à 100% depuis déjà longtemps.*

Action 2.6	**Pilote**	**Calendrier**
Améliorer le recyclage des métaux pour approvisionner les filières françaises de production	▪ *AFA/A3M* ▪ *SNFBM* ▪ *France Aluminium Recyclage* ▪ *ADEME* ▪ *MEDDE /DGPR*	▪ *2014-2017*

1. <u>Emballages en aluminium</u>

Il serait possible d'imaginer la création d'un dispositif d'aide de l'ADEME qui permettrait aux centres de tri de financer un dispositif de traitement des emballages en aluminium, remboursable sous conditions.

Un parangonnage européen des pratiques et réglementations en la matière devrait également être réalisé (2015). Cette incitation financière envers les centres de tri non encore équipés serait un levier important pour l'élargissement de "l'assiette" de récupération et le tri des emballages utilisés pour la restauration hors foyer, notamment en :

- *Harmonisant leurs consignes de tri ("poubelles jaunes pour les emballages ménagers" à domicile) ;*
- *Installant des "poubelles jaunes" dans les lieux de consommation nomade et organisant les circuits de collecte de ces bacs de récupération.*

2. <u>Ferrailles</u>

A partir d'un état des lieux quantitatif et qualitatif de la filière de récupération et de valorisation (recyclage) des ferrailles en France, l'objectif serait d'examiner les possibilités d'amélioration et de développement de cette filière, en fonction des perspectives de demande/consommation d'acier à moyen terme, des besoins effectifs des producteurs d'aciers en de meilleures qualités de ferrailles et d'évolution potentielle des processus de fabrication visant à utiliser une plus grande part de ferrailles à l'enfournement.

- *Faire un bilan quantitatif /qualitatif de la filière de recyclage des ferrailles en France et évaluer le potentiel d'amélioration et de développement de la filière*

3. <u>Métaux stratégiques</u>

Les quantités en jeu pour le recyclage des métaux stratégiques sont mal connues mais de faible tonnage ; la chaîne de valeur de ce recyclage est complexe ; l'objectif est un état des lieux quantitatif et qualitatif de la filière de récupération et de valorisation (recyclage) en France, ainsi que les possibilités d'amélioration et de développement de cette filière, en fonction des enjeux économiques et industriels de chaque phase de la chaîne de valeur.

- *Faire, dans le cadre du COMES, un bilan quantitatif /qualitatif de la filière de recyclage des métaux stratégiques en France et évaluer le potentiel d'amélioration et de développement de la filière*

Action 2.7	**Pilote**	**Calendrier**
Améliorer le recyclage des mâchefers aluminium	▪ *France Aluminium Recyclage* ▪ *MEDDE /CGDD et DGPR*	▪ *2014 à 2017 pour l'engagement volontaire* ▪ *2020 et au-delà pour la R&D de refroidissement des mâchefers*

Les volumes d'aluminium et autres métaux non ferreux recyclés pourraient être augmentés en améliorant l'extraction des non ferreux grâce à une préparation industrielle de la gangue, de mâchefers mais aussi en améliorant le refroidissement des mâchefers. En lien avec le syndicat des exploitants privés d'incinérateurs (SVDU) et les représentants des collectivités locales (AMORCE) :

- *Réaliser un parangonnage européen des pratiques de refroidissement et de récupération des mâchefers non ferreux (2015)*
- *Rechercher et définir le cahier des charges des machines de séchage par voie sèche et des MCF mobiles (2015)*
- *Identifier des usines de valorisation énergétiques qui peuvent bénéficier de l'une ou l'autre des technologies de refroidissement qui permettent d'augmenter le rendement en mâchefer aluminium*

Axe 3

Stimuler l'investissement et l'innovation

Une des caractéristiques de la filière est la longueur des cycles d'investissement. Or, les mutations que ce secteur est amené à connaître pour faire face à la concurrence (notamment par l'innovation produits et procédés) d'une part, et aux enjeux d'accès aux ressources d'autre part, nécessitent de lourds investissements, auxquelles les capacités financières du secteur, qui présente un fort taux d'endettement moyen, ne permettent pas toujours de faire face.
En termes d'innovation, la filière est un fort contributeur à l'effort global de recherche et développement privé de l'industrie. Cependant, le lien entre les recherches académiques et la recherche privée ainsi que le passage de l'innovation au marché (valorisation des résultats de la recherche) restent, pour certains secteurs, encore largement améliorables. Un enjeu particulier s'attache à la mise au point de démonstrateurs industriels dont les niveaux de risque restent élevés ; ces démonstrateurs sont pour la filière des accélérateurs importants pour la mise au point de nouveaux produits et procédés de production qui permettent de maintenir une composante importante de la compétitivité de ce secteur. La prise de risque étant par ailleurs importante compte tenu de la longueur du cycle d'investissement et de l'encadrement normatif des produits, la capacité à mutualiser, à resserrer les liens entre producteurs et utilisateurs, d'une part, et à trouver des soutiens publics d'autre part, est une condition pour le déploiement de tels démonstrateurs.

Action 3.1	**Pilote**	**Calendrier**
Clarifier le panorama de la RI&D en lien avec les industries extractives et de première transformation et favoriser la mise en relation des acteurs	▪ *Fédérations professionnelles* ▪ *MENESR/DGRI*	▪ *2014-2015*

Il s'agit de favoriser la mise en œuvre efficace et rapide de travaux collaboratifs et de partenariats entre la recherche publique et la recherche privée, en particulier des PME et des ETI, en France.

- *Finaliser la réalisation d'un site Internet pédagogique, celui de Mineralinfo, et y intégrer notamment une cartographie de l'ensemble des acteurs publics, privés et institutionnels de l'innovation dans la filière, nationaux et régionaux, leurs liens entre eux ainsi qu'avec les initiatives européennes*
- *Identifier les plateformes technologiques et les démonstrateurs existant dans d'autres filières industrielles*

Action 3.2	**Pilote**	**Calendrier**
Faciliter l'accès des industries extractives et de première transformation aux financements RI&D	▪ *MERPN / DGCIS* ▪ *Fédérations professionnelles*	▪ *2014-2016*

Les objectifs recherchés sont, d'une part, de préserver les dispositifs de soutien existants efficaces, et, d'autre part, de faciliter la RI&D des entreprises ayant un statut spécifique ou dont le chiffre d'affaires est lié au cours des matières premières.

- *Etablir une convention cadre, simple et favorisant la mise en œuvre industrielle, des droits de propriétés intellectuelles pour les projets d'innovation collaboratifs public-privé*
- *Supprimer / réduire l'effet de l'impact des cours des matières premières dans le chiffre d'affaires pour l'accès aux financements publics, notamment des organismes de RI&D*
- *Maintenir les dispositifs de soutien efficaces et attractifs, notamment pour les PME (ex. : CIR, CII). En particulier, maintenir les CTI et leur mode de financement actuel (taxe affectée, dotation budgétaire) qui leur assure la pérennité et le lien avec les entreprises qui demandent des comptes*
- *Modifier la réglementation applicable aux centres de recherche pour la rendre adaptée aux activités de RI&D*

Action 3.3	**Pilote**	**Calendrier**
Renforcer le leadership technologique de la métallurgie française	▪ *CONM, SF2M* ▪ *MERPN / DGCIS* ▪ *MENESR/ DGRI* ▪ *A3M*	▪ *2014-2017*

Il s'agit d'assurer la pérennité et de renforcer l'excellence scientifique, technologique et industrielle de la métallurgie en France, condition d'un positionnement sur des procédés et des produits à forte valeur ajoutée, de l'élaboration des matériaux à la fabrication des semi-produits, qui avec des technologies à haut contenu en terme de compétence (technologies de mise en forme diverses, soudage, traitements de surface), sont une étape très différenciante et indispensable aux filières aval. Les actions peuvent se résumer ainsi :

- *Relayer la volonté de structuration de la communauté française de la métallurgie, selon le schéma d'un "Réseau national de la métallurgie", proposé par le Comité d'orientation national de la métallurgie (CONM) (et sous son égide) dont les retombées visent à :*
  - *Mutualiser les moyens et améliorer l'organisation (mise en réseau de compétences) ;*
  - *Améliorer l'intégration recherche / industrie (chaires industrielles, contrats de fidélisation, etc.) ;*
  - *Evaluer les besoins prévisionnels en recrutement et formation à tous les niveaux ;*
  - *Rénover les formations à tous les niveaux ;*
  - *Assurer une meilleure visibilité de la métallurgie, en France et à l'étranger.*
- *Attribuer un budget dédié au futur cluster européen "Eureka" sur la métallurgie.*
  - *Ce cluster mettra en réseau les centres majeurs de la recherche européenne (France, Belgique, Allemagne, Royaume-Uni, par exemple) et les industriels implantés en Europe. Les partenaires français des projets retenus dans ce cadre doivent pouvoir trouver un financement dédié en France sur trois ans.*
  - *La communauté française participera activement à la constitution de partenariats de projets européens, via le cluster Eureka et via les différents appels Horizon 2020 (notamment priorité NMP). Elle s'engage également dans les dispositifs nationaux : pôles de compétitivité, IRT et nouvelle plateforme de recherche en métallurgie en Lorraine (optimisation de la ressource ferraille, hydrométallurgie [valorisation des co-produits et sous-produits, recyclage du zinc], efficacité énergétique injection de carbone non fossile [biomasse, résidus de broyage, etc.], élaboration haut de gamme).*

Action 3.4	**Pilote**	**Calendrier**
Favoriser les investissements industriels au bénéfice de la modernisation de l'outil de production	▪ *Fédération Forge Fonderie* ▪ *MERPN*	▪ *1er semestre 2014* ▪ *Adoption de la prochaine Loi de finances ou loi rectificative* ▪ *Délai maximal 2 ans*

La modernisation des outils de production passe par des investissements significatifs en vue d'avoir un impact sur la compétitivité des industries extractives et de première transformation sur le territoire français. Il est proposé de :

- *Accélérer le cycle de l'investissement par un amortissement comptable réduit jusqu'à deux ans ;*
- *Veiller à soutenir l'investissement industriel structurant, créateur de valeur, pour tout type d'entreprise, notamment via*

des dispositifs dédiés au sein de Bpifrance. Ce soutien serait ouvert à tout type d'entreprise qui, sans être en situation de restructuration, rencontre des difficultés conjoncturelles et ne trouve pas de financement "classique" auprès des banques pour réaliser un investissement industriel structurant. Ce dispositif interviendrait en réponse à une défaillance de marché et permettrait de prévenir les situations de dégradation rampante préjudiciables à la pérennité de l'activité ;

- *Mobiliser des aides types "Start Robot PME" financées par Bpifrance, pour soutenir l'investissement :*
  - *Dans la robotisation innovante qui ne se substitue pas à l'homme pour : i) démultiplier la force humaine en accompagnant le geste physique de l'opérateur ("COBOT") ; ii) travailler en complémentarité avec les opérateurs (le robot coopératif type "troisième main"). Ces innovations ont été conçues par des acteurs français, dont le CEA ;*
  - *Dans l'équipement de fabrication additive afin de permettre aux entreprises de mettre en œuvre et de valider rapidement leurs produits, pièces et prototypes complexes. Ces technologies sont devenues nécessaires pour s'adapter au raccourcissement des délais imposés par les clients. D'autres pays, Etats-Unis, Chine, Allemagne, ont adopté des politiques de soutien volontaristes à la diffusion de l'usage de la fabrication additive dans leurs industries.*

Action 3.5	**Pilote**	**Calendrier**
Renforcer la position de leadership technologique autour de l'aluminium primaire	▪ *RTA* ▪ *AFA* ▪ *MERPN / DGCIS*	▪ *2015-2018*

L'objectif est de permettre le maintien et le développement de l'offre française en matière de technologies et d'équipements relatifs à la production d'aluminium primaire par électrolyse grâce au développement d'un ensemble de ruptures technologiques et à leur dissémination sur le marché mondial.

- *Proposer une offre technologique globale (usine du futur) dans le domaine du procédé de production d'aluminium primaire et des équipements associés, qui soit valorisable sur les installations industrielles existantes*
- *Mettre en place un support financier dédié au déploiement industriel et un support institutionnel à l'export*

Action 3.6	**Pilote**	**Calendrier**
Accélérer la recherche en efficacité énergétique et baisser les émissions de gaz à effet de serre à chaque stade de la chaîne de valeur de l'aluminium	▪ *RTA* ▪ *ADEME*	▪ *2014-2017*

Il s'agit de permettre, au travers d'actions de R&D à chaque étape de la filière, de réduire le contenu énergétique et les émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'industrie de l'aluminium.

- *Dans le cadre du programme d'investissements d'avenir et des AMI de l'ADEME, proposer un (ou des) projet(s) de démonstrateurs innovants permettant les économies d'énergie dans le secteur de l'aluminium primaire*

Action 3.7	**Pilote**	**Calendrier**
Accompagner les fonderies d'aluminium vers l'innovation d'alliages compétitifs	▪ *Fédération Forge Fonderie* ▪ *CTIF*	▪ *2014 - 2017*

L'objectif est de développer et de mettre en œuvre de nouveaux alliages d'aluminium correspondant aux besoins des clients, de répondre au raccourcissement des délais de validation des pièces et

d'inciter les entreprises à s'équiper de robots d'un nouveau genre pour renforcer l'attractivité du secteur.

- *Développement de nouveaux alliages et de nouvelles conceptions visant l'allègement et le renforcement des caractéristiques mécaniques en particulier pour l'automobile et l'aéronautique, de la phase d'étude jusqu'à la fiabilisation des performances sur des démonstrateurs en étape préindustrielle*
- *Dépôt du dossier auprès de Bpifrance (programme ISI) fin 2014*

Action 3.8	**Pilote**	**Calendrier**
Soutenir l'investissement dans des procédés innovants tels que l'hydrométallurgie	▪ *CEA* ▪ *MERPN* ▪ *MENESR*	▪ *2015-2017*

L'objectif est de faire progresser l'hydrométallurgie en tant que procédé permettant l'exploitation de minerais jusque-là considérés comme de faible qualité, ou pour la récupération de métaux nouveaux et/ou rares contenus dans certains types de minerais. L'hydrométallurgie permet aussi de valoriser des produits en fin de vie.

- *Les acteurs industriels et académiques devront se fédérer afin de faire émerger un projet structurant pour la filière visant au développement des procédés issus de l'hydrométallurgie, autour d'une plateforme technologique mutualisée.*
- *Dépôt d'un projet à l'AAP Filière ou l'AMI de l'ADEME (Gestion, Recyclage et valorisation des déchets).*

Axe 4

Assurer un écosystème favorable au développement de la filière

Dans un contexte de ré-industrialisation de la France, la filière des industries extractives et première transformation présente de nombreux atouts et des perspectives de développement significatives. Au service d'un monde en mutation durable et innovant, elle joue un rôle déterminant dans la chaîne de valeur industrielle. Pour pouvoir répondre aux attentes de leurs clients et permettre le développement de leurs activités, les acteurs de la filière ont besoin d'un écosystème favorable à leur développement : synergies renforcées, environnement réglementaire national, européen et international stable, politique énergétique équilibrée, transports compétitifs et fiables, déploiement international soutenu, compétences enrichies, concurrence équitable tant pour l'accès aux ressources que pour l'accès aux marchés.

Action 4.1	**Pilote**	**Calendrier**
Favoriser un écosystème collaboratif de développement industriel	▪ *MERPN / DGCIS* ▪ *A3M / AFA / Fédération Forge Fonderie / UNICEM*	▪ *2014-2016*

L'objectif est de développer les relations entre les différents acteurs de la filière mais aussi de rechercher un cadre favorable à la mise en œuvre opérationnelle et efficace de l'innovation, au service de la compétitivité des entreprises implantées sur le territoire.

- *Renforcer le rôle des organisations professionnelles afin de développer les synergies intra-chaînes de valeur sur des bases collaboratives et partenariales entre les divers acteurs ; en particulier, faciliter les échanges ou transferts d'expertise vers l'amont ou l'aval de la chaîne selon les cas*
- *Examiner la faisabilité d'un dispositif de guichet unique afin de faciliter l'accès des PME et ETI à des services partagés sur des thématiques sectorielles ou de spécialité et de leur donner plus de visibilité quant aux grandes initiatives industrielles conçues et déployées à l'échelon national (ex. : les 34 plans de la Nouvelle France industrielle, Un principe et sept ambitions pour l'innovation, etc.)*
- *Examiner l'opportunité de créer une plateforme collaborative dédiée aux industries extractives et de première transformation, adossée de préférence à des structures existantes, permettant de rassembler les acteurs publics et privés du secteur des métaux (PME, grandes entreprises, centres de recherches, centres techniques, industriels, pôles de compétitivité, pouvoirs publics) et de renforcer leur compétitivité globale autour d'une feuille de route nationale*
  - *S'appuyer sur les résultats issus de l'étude PIPAME (Pôle Interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations Economiques) en cours sur les mutations économiques du secteur de l'industrie des métaux non ferreux (résultats 2ème semestre 2014) et celle à venir sur les systèmes et produits de construction minéraux (lancement avril 2014) afin d'alimenter la feuille de route de la plateforme*
  - *S'appuyer sur les travaux du COMES*
  - *Articuler la plateforme avec celle de MECAFUTURE*
- *Poursuivre et développer la coordination entre les différents acteurs de la filière minérale de construction*

Action 4.2	**Pilote**	**Calendrier**
Améliorer les relations inter-entreprises, notamment grâce à la Médiation	▪ *Fédérations professionnelles* ▪ *Médiation Inter-entreprises*	▪ *2014-2015*

Il s'agit d'améliorer la relation client-fournisseur, et notamment de :

- *Rendre plus effective l'application de la LME (loi de modernisation de l'économie), en s'assurant que la certification délivrée par le commissaire aux comptes intègre une mention sur le respect des délais de paiement ;*
- *Promouvoir la Charte et le Label Relations fournisseur responsables, mis en place par la Médiation Inter-entreprises ;*
- *Mettre en place, en tant que de besoin, une instance de médiation entre la filière et les industries situées plus en aval (automobile, aéronautique, énergie, construction, etc.) partagée avec la Médiation Inter-entreprises ; désigner un référent de la filière des industries extractives et première transformation travaillant en binôme avec la Médiation.*

Action 4.3	**Pilote**	**Calendrier**
Agir en faveur d'une simplification réglementaire des installations de première transformation	▪ *Fédérations professionnelles* ▪ *CNI / ST "Réglementation et simplification "*	▪ 2014

Il s'agit de saisir le Conseil National de l'Industrie (CNI) et la section thématique (ST) "Réglementation et simplification" sur les sujets suivants.

- *Eviter la sur-transposition en droit français par rapport au droit européen, à l'exemple des travaux actuellement conduits sur des Valeurs Limites d'Exposition Professionnelles pour des substances sur lesquelles travaillent les autorités européennes (ex. : chrome, béryllium)*
- *Organiser une table ronde "IED" (directive relative aux émissions industrielles) avec l'ensemble des parties prenantes et des administrations concernées*
- *Reconsidérer la fréquence et la nature des contrôles réglementaires pour les sites industriels certifiés (type ISO, AFNOR ou autre) dans les domaines environnement, sécurité, énergie. Les entreprises certifiées ISO 50001 bénéficient déjà d'une dispense de l'audit efficacité énergétique ; il conviendrait d'élargir cette pratique fortement incitative aux comportements vertueux. Ex. : diminution du nombre d'inspections des DREAL sur un site certifié ISO 14001*
- *Dans le cadre du projet Horizon 2020 (projet BRITE, Balancing Regulations, Innovation and Trade in the EU), réfléchir à la prise en compte des intérêts stratégiques liés aux substances dans le cadre d'une politique produit, notamment dans le cadre de REACH ou RoHS*

Action 4.4	**Pilote**	**Calendrier**
Instaurer un cadre énergie climat français favorisant la compétitivité de la filière	▪ *A3M / AFA / SFIC* ▪ *MERPN / DGCIS* ▪ *MEDDE / DGEC*	▪ *2014-2015*

Sur l'ensemble des actions décrites ci-dessous, qui visent à instaurer un cadre énergie climat français favorisant la compétitivité de la filière, un point d'étape sera fait avec les autorités compétentes au premier trimestre 2015.

1. Bénéficier d'une offre d'énergie compétitive

Parmi les industries extractives et de première transformation, les industries intensives en énergie sont particulièrement concernées par les problématiques liées à leur approvisionnement en énergie. L'ensemble des actions ci-dessous présentent des solutions concrètes qui permettent d'améliorer la compétitivité des industries soumises à une pression internationale forte et à des contraintes énergétiques complexes.

- *Examiner les voies et moyens permettant d'optimiser la politique de soutien aux énergies renouvelables, notamment en termes de ciblages et favoriser leur intégration dans le marché de l'énergie*

- *Mettre à l'étude un dispositif national de compensation des coûts des émissions de CO_2 répercutés sur les prix de l'électricité, en conformité avec les lignes directrices européennes*
- *Continuer à protéger la compétitivité des entreprises énergo-intensives exposées à la concurrence internationale, via une réduction de leur contribution au développement des énergies renouvelables, en prenant bien en compte les maximum permis par les lignes directrices de la Commission européenne*
- *Veiller à ce que le prix de l'ARENH reflète uniquement la réalité des coûts du nucléaire historique. Inciter l'opérateur historique à maîtriser ses coûts avec des mécanismes de régulation incitative.*
- *Expérimenter techniquement puis commercialement l'ouverture des réserves primaires et secondaires aux effacements de consommation selon des schémas pluriannuels*
- *Approfondir avec RTE la possibilité d'une participation pluriannuelle des industriels aux réserves rapide et complémentaire*
- *Mettre à l'étude une réduction du tarif de transport d'électricité pour les sites qui présentent un profil de consommation stable dans l'année [la filière propose de considérer les hypothèses de réduction suivantes 75% à 6 500 h ; 80% à 7 000 h ; 85% à 7 500 h ; 90% à 8 000 h] ; ou les sites contre-modulés et raccordés à un niveau de haute tension dit HTB, c'est-à-dire au-delà de 42 kV en courant alternatif*
- *Permettre aux entreprises électro-intensives de pouvoir investir dans le renouvellement des centrales nucléaires existantes et leur donner ainsi un droit d'usage correspondant*
- *Permettre une valorisation de l'aménagement industriel du territoire dans le cadre de l'attribution des concessions hydro-électriques en ciblant la compétitivité des activités électro-intensives*
- *Etudier les dispositifs permettant de réduire les coûts d'acheminement (transport et distribution) du gaz aux industriels gazo-intensifs, et faire un retour vers le comité stratégique avant la fin de l'année 2014*
- *Proposer des mesures visant à réduire, voire annuler, le différentiel entre les marchés du gaz au sud et au nord pour les industriels gazo-intensifs*
- *Faire des propositions visant à dé-fragiliser l'industrie française des cours mondiaux du pétrole*

2. <u>Préserver la compétitivité des entreprises énergo-intensives exposées à la concurrence internationale</u>

Il s'agit de mettre en œuvre et de promouvoir à l'échelon européen une position Climat française ambitieuse mais réaliste, tenant compte des impératifs de compétitivité des secteurs intensifs et exposés à la concurrence internationale. Il est nécessaire d'éviter les fuites de carbone en :

- *Favorisant un accord climatique mondial en 2015 mettant les industriels de tous les pays sur un même plan, qui est la meilleure protection contre le risque de fuite carbone*
- *Maintenant le cadre d'action existant pour les secteurs industriels exposés au risque de fuite de carbone jusqu'à la fin de période d'échanges de la phase 3 (2020) et, pour l'après 2020, envisager plusieurs outils permettant de lutter efficacement contre les fuites de carbone, notamment l'allocation de quotas gratuits.*

3. <u>Soutenir les démarches des entreprises</u>

Les entreprises de la filière sont engagées dans une démarche d'efficacité énergétique, notamment en termes de consommation électrique.

- *ISO 50001 : favoriser la diffusion de la certification ISO 50001 au sein de la filière, avec notamment un engagement des sites électro-intensifs de la métallurgie de tendre vers cette certification avant fin 2016*
- *Appel à volontaires – Comptage de l'énergie : favoriser l'installation de comptage de l'énergie dans les PME de la filière pour maîtriser leurs consommations. Proposer une phase pilote avant diffusion de la méthode*
- *Mesures en faveur de l'efficacité énergétique : engagement des sites ayant effectué un audit énergétique de mettre en place, dans la mesure du possible et dans les cinq ans qui suivent, les mesures identifiées comme rentables (temps de retour <2 ans)*

- *Développer des expérimentations de valorisation de la flexibilité de la consommation des électro-intensifs : engagement des industriels électro-intensifs d'augmenter la flexibilité de leur consommation d'électricité afin de valider des solutions innovantes pour contribuer à la stabilité du réseau, notamment dans un contexte de développement des énergies intermittentes et d'augmentation de la pointe de consommation (permettant de réduire les investissements dans le système électrique pour y faire face)*

Action 4.5	**Pilote**	**Calendrier**
Permettre aux industriels d'avoir accès à des moyens de transport compétitifs et fiables	▪ *Fédérations professionnelles* ▪ *DGITM* ▪ *AUTF*	▪ *2014-2015*

Alors que l'acheminement des marchandises se reporte de plus en plus sur la route, il est impératif de redonner aux industriels confiance dans le mode ferroviaire et de développer pour ceux qui le peuvent l'accès à la voie d'eau. Pour cela, il est nécessaire de se coordonner avec le CSF Ferroviaire dans le but de :

- *Revoir les conditions organisationnelles et matérielles dans lesquelles s'exercent les missions de la branche fret de la SNCF et qui en rendent les coûts, les délais et les services rendus très difficiles à supporter pour les industriels ;*
- *Renforcer le soutien politique aux restructurations nécessaires d'une structure d'intérêt national qui pourrait jouer un rôle essentiel dans notre relance économique ;*
- *Conserver et entretenir les voies ferroviaires reliant les sites industriels ;*
- *Mettre en place un soutien financier nécessaire à la modernisation des matériels et des réseaux, qu'il vienne des régions, de l'Etat, voire de partenariats public-privé.*

Action 4.6	**Pilote**	**Calendrier**
Développer une offre française à l'international des entreprises de la filière dans les secteurs minier, paraminier et de première transformation	▪ *MAEDI / DAEI* ▪ *DG Trésor* ▪ *UBIFRANCE* ▪ *Fédérations professionnelles*	*2014-2015*

Le développement de cette offre française de biens et services à l'industrie minière internationale devra s'accompagner d'une démarche de promotion sur les marchés les plus dynamiques afin d'en assurer la visibilité. Pour cela :

- *Réaliser un inventaire des compétences françaises ;*
- *Réaliser un inventaire par pays des priorités en termes d'extraction et de première transformation.*

Action 4.7	**Pilote**	**Calendrier**
Renforcer le développement des compétences, véritable levier de compétitivité	▪ *1. Syndicats professionnels des branches / DGEFP* ▪ *2. GESIM / FGMM-CFDT*	▪ *Début; mi-2014* ▪ *Echéance : fin 2015*

On distingue dans cette action deux axes : un axe individuel orienté sur la sécurisation des parcours professionnels et un axe collectif, centré sur le développement des compétences collectives.

1. <u>Favoriser la sécurisation des parcours professionnels des salariés, y compris des intérimaires</u>

Afin d'agir en faveur des industries de la filière et des emplois qu'elle génère, il faut engager des actions conciliant l'impératif de compétitivité des entreprises avec la nécessité de restaurer

l'attractivité des métiers. L'enjeu est de déterminer, des socles de compétences transférables au sein de la filière et plus largement à l'industrie pour tout ou partie des personnels.

- *Mettre en place un Passeport Compétences, recensant les compétences acquises par le salarié au cours de sa carrière professionnelle, et ce, dans quatre rubriques différentes : compétences spécifiques à l'entreprise, au secteur industriel ; compétences clés pour l'entreprise, le secteur industriel, la filière ; compétences transversales à la branche ; compétences transversales à la filière*
- *Identifier et mettre en commun des compétences socle favorisant la mobilité des salariés*
- *Dynamiser les bassins d'emploi par des partenariats entre enseignement traditionnel, technique, employeurs, organisations syndicales, afin d'identifier les besoins à venir à court, moyen et long termes*
- *Adapter les formations pour favoriser les transferts voulus en collaboration entre les employeurs et les salariés et utiliser de manière optimisée la mobilité externe (LSE – loi relative à la sécurisation de l'emploi) à cet effet (avec possibilité de retour dans l'emploi antérieur)*
- *Réaliser un état des lieux de l'apprentissage et en dégager des axes prioritaires au développement de la filière*

2. Mettre en évidence l'intérêt de la notion de compétences collectives pour la compétitivité des entreprises

Etablir et maintenir un état des lieux des compétences collectives pourraient constituer un outil de pilotage précieux. L'observation de grandes tendances et de cycles peut permettre d'anticiper les mutations économiques et technologiques et d'optimiser le renouvellement générationnel.

- *Proposer une définition des compétences collectives*
- *Définir les modes managériaux favorisant le développement des compétences collectives*

Action 4.8	**Pilote**	**Calendrier**
Valoriser les engagements volontaires des entreprises par les pouvoirs publics	▪ *AFA / SFIC / UNICEM* ▪ *CGDD*	▪ *18 mois*

Les entreprises de la filière sont nombreuses à avoir mis en place des démarches volontaires en matière d'environnement (ISO 14001, Charte environnement des Industries de Carrières) de santé-sécurité au travail (OH SAS 18001 ; ILO-OSH 2001) ou de développement durable. Bien que l'Etat encourage fortement ces démarches (*Cf.* notamment le document préparatoire au plan national français de développement de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) de janvier 2013 et les travaux en cours de la plateforme RSE), les engagements volontaires des entreprises ne sont ni valorisés, ni reconnus par les pouvoirs publics.

- *Cette action vise à saisir le CNI de la proposition suivante :*
  - *Rendre effective la prise en compte des performances environnementales, sociales et d'économie circulaire des entreprises dans le cadre des marchés publics : favoriser l'application du principe du mieux-disant en prenant en compte, notamment, les incidences environnementales et sociales des matériaux choisis : proposition de critères de pondération à introduire dans les appels d'offres et élaboration d'outils à l'attention des acheteurs publics.*
- *Elle vise également à travailler avec les pouvoirs publics sur des conventions d'engagements volontaires par filière formalisant des engagements mutuels des Professions et de l'Etat en matière d'environnement, de santé-sécurité ou de RSE.*

Action 4.9	**Pilote**	**Calendrier**
Veiller à des règles de concurrence équitable dans et hors du territoire français	▪ *AFA / SFIC / UNICEM* ▪ *MERPN / DGCIS et DG Trésor* ▪ *MAEDI*	▪ *2014*

La concurrence au sein de l'Union Européenne et au niveau international, notamment des pays émergents, le renchérissement énergétique, la non-réciprocité des réglementations environnementales et sociales ont induit un environnement peu propice à la pérennité et au développement du secteur en France. Il est notamment nécessaire de promouvoir et de faire respecter des règles de droit international permettant la mise en œuvre d'une concurrence équitable.

- *Régulation des activités industrielles portuaires*
  - *Mettre en place une procédure de publicité et de mise en concurrence de tout projet industriel de transformation, de fabrication et de distribution*
  - *Substituer une procédure unique aux trois dossiers (AOT (autorisation d'occupation temporaire), ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), et permis de construire), dans laquelle les candidats produisent une étude d'impact socio-économique démontrant la viabilité économique de l'installation projetée et garantissant l'exploitation effective de cette installation. Les DREAL devront émettre un avis sur la capacité technique et financière de chaque candidat à exploiter effectivement l'installation projetée.*
  - *Instaurer une obligation d'études d'impact socio-économique préalablement à toute délivrance d'autorisation d'occupation temporaire dans les ports, pour veiller à une concurrence équitable, et repenser la politique portuaire dans son ensemble par rapport à l'économie nationale*
- *Soutenir auprès de la Commission européenne une application efficace des instruments de défense commerciale en faveur des intérêts des industriels français*
- *Défendre les intérêts de la filière dans les accords commerciaux, en particulier le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement*

Axe 5

Améliorer l'image de la filière et renforcer son attractivité

Les industries extractives et de première transformation situées en amont des filières industrielles satisfont des besoins essentiels des populations (logement, infrastructure, énergie, moyens de transports, etc.), sont créatrices de richesses et d'emplois et sont aujourd'hui respectueuses de l'environnement et des populations. Pour autant, souvent associées à une vision dépassée de l'industrie, elles restent aujourd'hui méconnues et ne bénéficient généralement pas d'une image positive.

Action 5.1	**Pilote**	**Calendrier**
Améliorer l'acceptation sociétale des industries extractives et de première transformation	▪ *MEDDE / DGALN* ▪ *Fédérations professionnelles*	▪ *24 mois*

Il s'agit de mieux faire percevoir les enjeux et les réalités des industries extractives et de première transformation, notamment dans ses apports sociaux/économiques, pour la compétitivité de nos industries, le développement économique de la France, le redressement de la balance commerciale et dans ses interactions avec l'environnement et de faciliter la concertation dans le cadre de la gouvernance des projets.

- *Favoriser les échanges d'information et la concertation qui soient pertinents et proportionnés aux enjeux avec les parties prenantes, notamment au travers des CSS (Comité de Suivi de Site)*
- *Mettre en place un programme de sensibilisation, grâce à des outils dédiés privilégiant l'e-communication*
  - *Pour les élèves et étudiants : développer des kits de formations et outils pédagogiques dédiés aux scolaires élaborés avec l'Education nationale et proposés aux enseignants par des moyens dédiés ; se rapprocher des centres de formation locaux*
  - *Pour l'administration [+les professionnels] : développer des kits de formations dédiés*
  - *Pour les médias : développer des kits de formations dédiés*
  - *Pour les élus : développer des kits de formations dédiés*
  - *Pour tous : créer un volet sur le site de Mineralinfo destiné à la sensibilisation et l'éducation aux enjeux des matières premières ; organiser des visites de sites industriels*

Action 5.2	**Pilote**	**Calendrier**
Améliorer l'attractivité des métiers de la filière auprès des jeunes, notamment en renforçant les relations entreprise-école	▪ *MENESR* ▪ *Syndicats professionnels des branches*	▪ *Minimum 1 an*

L'objectif principal des actions proposées est de rendre attractifs les métiers des entreprises de la filière des industries extractives et de première transformation auprès des jeunes. Pour cela, les actions impulsées dans les entreprises doivent être renforcées par une implication des enseignants et des conseillers d'orientation visant à assurer la promotion de l'industrie et ses métiers auprès des élèves :

- *Intégrer dans les formations initiales ou continues des enseignants, des échanges avec le monde de l'industrie ;*
- *Sensibiliser les jeunes aux métiers de la filière dans le cadre du service public de l'orientation tout au long de la vie ; créer des partenariats (jumelages) écoles/entreprises de la filière dans un cadre défini par la filière ; développer la visite d'entreprises pour moderniser l'image de la filière et faire naître des vocations ;*
- *Relayer les événements contribuant à faire connaître l'industrie et à en améliorer son attractivité (ex. : Semaine de l'industrie, European Minerals Day, Bravo l'Industrie) ;*

- *Promouvoir un management de qualité dans les entreprises de la filière ; accorder une attention et une vigilance soutenues tout au long du processus d'intégration des nouveaux arrivants ; ouvrir les entreprises aux territoires.*

Action 5.3	**Pilote**	**Calendrier**
Conforter pour certaines et recréer pour d'autres les options d'enseignement des métiers liés à l'exploitation des ressources minérales, du niveau opérateur au niveau ingénieur (formation géosciences/génie minier)	▪ *MENESR/DGRI* ▪ *MERPN* ▪ *MEDDE / DGALN* ▪ *Fédérations professionnelles*	▪ *Constitution du groupe d'experts : 1er semestre 2014* ▪ *Enquête auprès des établissements : automne 2014*

Il s'agit de répondre aux besoins des entreprises nationales et de proposer une offre internationale francophone, grâce à la constitution d'un groupe d'experts qui organisera la réflexion.

- *Organiser une enquête auprès des établissements (Universités, OSU, Ecole d'ingénieurs, IUT (institut universitaire de technologie)) et sociétés professionnelles et savantes proposant actuellement ou à même de proposer des formations (initiales et continues) pour connaître nos forces et notre potentiel*
- *Solliciter et impliquer le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (et d'autres Ministères ayant en tutelle une structure de formation) pour connaître les programmes actuels et définir une action pour les modifier en conséquence*
- *Proposer une option d'enseignement en alternance pour permettre la découverte opérationnelle des métiers liés à l'exploitation des ressources minérales*
- *Proposer un plan d'action envers les différents acteurs cités ci-dessus pour la mise en œuvre des formations*

Comité Stratégique de Filière Industries extractives et première transformation

Annexes

Annexe 1 – Synthèse de la contribution de la table ronde aluminium au CSF Industries extractives et première transformation

La filière aluminium s'engage à être la première filière de France à être ISO 50001 et à optimiser son efficacité énergétique au sein de chacun de ses sites.

Dans le cadre du donnant donnant du comité stratégique de filière, la filière aluminium propose de travailler main dans la main avec les pouvoirs publics sur les sujets suivants :

Innover pour gagner l'avenir

Innovation dans les technologies d'aluminium primaire et maintenir la France comme Leader.

Mise en œuvre : Plateforme R&D Public/Privé

Budget* : Aide de l'état et schéma de partenariat étalé sur 5 ans.

Innovation dans les procédés pour une meilleure efficacité énergétique et une baisse des gaz à effet de serre.

Mise en œuvre : AMI de l'ADEME

Budget* : 2 à 6 Millions d'euros

Accompagner les fonderies d'aluminium vers l'innovation d'alliages compétitifs et de procédés innovants

Mise en œuvre : Consortium d'acteurs R&D

Budget* : Montage + BPI France

Toujours plus de compétitivité, pour nos emplois

Optimiser la compétitivité de la filière en rémunérant la flexibilité : 6 mesures opérationnelles et concrètes, pour ré-impulser l'industrie de l'aluminium.

Mise en œuvre : adaptations règlementaires

Mieux trier pour économiser

Gagner en efficacité sur le tri de l'aluminium, mieux trier et réduire l'exportation nette de déchet. Développer les courants de Foucault en centre de tri.

Mise en œuvre : Sensibiliser les collectivités et acteurs du tri

Budget* : 200.000€ / centre de tri

Amélioration du recyclage des mâchefers Aluminium

Mise en œuvre : Convertir les industries de valorisation

Budget* : 1M€ d'investissement pour 50 000 t / an de mâchefer à traiter

*Budget: estimation 2014.

LA FILIÈRE ALUMINIUM PRÊTE À S'ENGAGER DANS LE CONTRAT DE FILIERE

Ce document a été élaboré au sein du groupe de travail aluminium. Ce groupe réunit, les différents acteurs industriels de la filière, les organismes syndicaux, des centres de recherche ainsi que des représentants des Ministères du Redressement Productif et de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Préambule

Le 8 octobre 2013 se sont terminés les travaux de la table ronde de l'aluminium proposant un certain nombre d'axes de travail spécifiques à la filière. Une majorité de ces axes transversaux a été reversée dans les travaux des GT du CSF et a contribué à une position commune des industries extractives et de première transformation. Les autres, considérés comme stratégiques pour l'avenir de la filière ont été travaillés au sein du groupe de travail aluminium.

L'ensemble des fiches présentes dans cette contribution est organisée de manière à ce qu'elle présente une logique correspondant à ce qui demeure être l'essence du CSF, un donnant-donnant entre la filière de l'aluminium et les pouvoirs publics.

Une volonté du ministre

« Après huit mois de travail, les acteurs de la filière ont remis au Ministre du Redressement productif un nombre important de propositions d'actions et d'engagements, qui vont s'intégrer dans le Comité stratégique de la filière (CSF) « Industries extractives et première transformation » et trouveront leur expressive définitive dans le contrat de filière que prépare le CSF pour le premier semestre de l'année 2014.
(…)
Arnaud MONTEBOURG demande à la filière aluminium de tirer le meilleur parti de l'élan donné par la table ronde et l'appelle à poursuivre les travaux engagés au sein du CSF Industries extractives et première transformation du Conseil national de l'industrie. »

Participants au GT Aluminium

DGCIS, MEDDE, ADEME, CTIF, Fédération Forge Fonderie, Alteo, Rio-tinto Alcan, Contellium, CGT, CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO, Syndicat national de la fenêtre aluminium, FEDEREC, France aluminium recyclage, Syndicat des boîtes et emballages métalliques, Association française de l'aluminium

LE CSF IEPT : des solutions pour le maintien de la filière française

Difficulté de maintenir une avance technologique ➡ **solution CSF IEPT**
Approvisionnement et coût de l'énergie ➡ **solution CSF IEPT**
Compétitivité des nouveaux alliages d'aluminium ➡ **solution CSF IEPT**
Optimiser le recyclage de l'aluminium ➡ **solution CSF IEPT**

La filière aluminium

Entre 2005 et 2010, la filière française de l'aluminium a perdu près de 23% d'emplois ainsi que 21% de sa production.

Panorama des facteurs clés de succès et du positionnement de la filière aluminium française dans la chaine de valeur

	Amont	Transformation
Facteurs clés de succès	> Approvisionnement en matières premières > Approvisionnement et coût de l'énergie > Technologie de l'électrolyse	> Capacité d'innovation > Compétitivité sur les coûts > Proximité "régionale", sauf dans le secteur de l'aéronautique
Positionnement de l'industrie française	- > Difficulté de maintenir une avance technologique - > Désavantage logistique pour St. Jean - + > Coût de l'éléctricité compétitif jusqu'à présent	+ > Marchés dynamiques, en particulier dans le transport et l'aéronautique + > Clients leaders dans l'industrie automobile française et allemande ainsi que dans le secteur aéronautique (Airbus) + > Bonne maîtrise de l'innovation - + > Compétitivité sur les coûts acceptable - > Marché de la construction effondré

+ Impact positif + - Neutre - Impact négatif

La France jouit, enfin, d'une position forte en matière d'innovation etde technologies autour des métiers de l'aluminium

	Amont	Transformation
Sujets clés d'innovation (sélection)	> Efficacité énergétique > Réduction des gaz à effet de serre > Technologies de l'électrolyse (AP30, AP50)	> Allègement des matériaux et lutte contre les émissions carbone > Sécurité (crash management system, sécurité alimentaire,....)
Actifs de la France de le domaine de l'innovation	> **Laboratoire de Recherches de Fabrication** (LRF) à St Jean de Maurienne > Centre d'ingiéniéie et d'industrialisation et **Direction Technique de VT** situé sur le site d'Aluval (Voreppe) > Collaboration avec **ECL** et **Carbone Savoie** notamment	> **Centre de Recherche de Voreppe** (CRV), de réputation mondiale dans la métallurgie de l'aluminium – 200 chercheurs de haut niveau > Fonderie "Airware" à Issoire pour les marchés aéronautiques
Support public à l'innovation	> Crédit Impôt Recherche > Institut de Recherche Technologique / Pôles de Compétitivité	

Les solutions de la filière aluminium

Renforcer la position de leadership technologique autour de l'aluminium primaire

Permettre le maintien et le développement de l'offr française en matière de technologies et d'équipements relatifs à la production d'aluminium primaire par électrolyse grâce au développement d'un ensemble de ruptures technologiques et à leur dissémination sur le marché mondial.

Action 3.4 du contrat de filiere

Accélérer la recherche en efficacité énergétique et baisse des émissions de gaz à effet de serre à chaque stade de la chaine de valeur

La cible de cette proposition est de dégager les conditions et actions publiques et industrielles qui placeront l'industrie française de l'aluminium à la pointe des enjeux scientifiques, procédés, et technologiques spécifiques autour des questions énergétiques et de contrôle des émissions de GES

Action 3.5 du contrat de filiere

Améliorer la compétitivité énergétique de la filière

L'objectif est de réduire le coût énergétique de tous les produits de la filière (par exemple : tonne d'aluminium produite ou transformée , alumine, etc.). Il faut pour cela travailler à la fois sur la réduction de la quantité d'énergie consommée par tonne d'aluminium produite ou transformée et sur la réduction du coût d'approvisionnement en énergie.

Action 4.4 du contrat de filiere

Amélioration du recyclage des mâchefers Aluminium

Le volume estimé de déchets aluminium à l'entrée des usines de valorisation énergétique est estimé à 35000 tonnes. Or aujourd'hui, seulement 18000 tonnes sont récupérées sous forme de mâchefers aluminium. Bien sûr une partie de ce tonnage contribue au rendement énergétique des usines d'incinération mais nous estimons que 10 à 12000 tonnes de matériaux supplémentaires pourraient être isolées et récupérées.

Action 2.5 du contrat de filiere

Accompagner les fonderies d'aluminium vers l'innovation d'alliages compétitifs et de procé innovants

Action 3.6 du contrat de filiere

ENGAGEMENT DE LA FILIERE

ISO 50 001

Engagement des sites de l'industrie de l'aluminium dont la consommation est supérieure à 10.000 TEP / 120 GWh vers une certification ISO 50001 (Sytème de Management de l'énergie) avant la fin 2015.

En fonction des mesures acceptées par l'état, les entreprises dont la consommation est supérieure à 10.000 TEP / 120 GWh proposent de s'engager vers la certification ISO 50 001.

Appel à volontaire - comptage de l'énergie

Favoriser l'installation de comptage de l'énergie dans les PME de la filière aluminium (fonderies, transformation) pour maitriser leurs consommations. Proposer une phase pilote avec 20 PME de la filiere aluminium (fonderie, filage et affinage d'aluminium)

Accompagner les 20 PME de la filière dans la mise en place de plans de comptage de l'énergie.

Comment améliorer le recyclage des emballages en aluminium pour approvisionner la filière française d'aluminium

Pour relancer la filière aluminium dans l'emballage et augmenter le taux de recyclage de l'ensemble des emballages et atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement, il est nécessaire d'encourager les centres de tri à s'équiper en dispositif de traitement des emballages en aluminium.

Action 2.6 du contrat de filiere

Les fiches du GT aluminium sont disponibles auprès de l'Association française de l'aluminium
Contact : Caroline Colombier – Déléguée générale – 01 42 25 26 44

Annexe 2 – Communication du CSF IEPT relative au rapport de la commission d'enquête présidée par Jean Grellier sur la situation de la sidérurgie et de la métallurgie françaises

Communication

relative aux propositions du Rapport fait au nom de la commission d'enquête de l'Assemblée Nationale chargée d'investiguer sur la situation de la sidérurgie et de la métallurgie françaises et européennes dans la crise économique et financière et sur les conditions de leur sauvegarde et de leur développement

Dans son rapport rendu public le 16 juillet 2013, la commission d'enquête parlementaire identifie les problèmes qu'affronte l'industrie sidérurgique et métallurgique française et présente vingt-six recommandations «pour conforter la recherche et la production en France dans des activités qui doivent être impérativement considérées comme appartenant à une filière stratégique», écrit son président Jean Grellier, député PS des Deux-Sèvres.

A) <u>17 propositions recueillent un avis unanimement favorable des membres du comité. Le futur contrat de filière pourra les reprendre à son compte et préciser si besoin les moyens ou actions particulières à mettre en œuvre.</u>

1. Maintenir et moderniser une filière liquide de fabrication sidérurgique complète en France, en développant les technologies les plus modernes de consommation de la ressource (minerais) et d'efficacité énergétique.

2. Garantir la pérennité des deux sites français de production d'aluminium primaire (Dunkerque et Saint-Jean-de-Maurienne), tout en améliorant sensiblement la production d'aluminium par les canaux d'un recyclage plus performant, y compris par la collecte d'objets épars et de petite taille (emballage notamment) encore insuffisamment développée.

3. Assurer par l'existence de filières de la sidérurgie, de l'aluminium et du cuivre « complètes » la sécurité d'approvisionnement des activités de transformation « en aval » dans lesquelles notre pays doit conserver ses positions, s'agissant notamment des secteurs de l'aéronautique, de l'automobile, plus généralement des transports, du nucléaire, des câbles et de la construction. Cet ensemble d'activités doit continuer à s'appuyer sur ce socle industriel pour proposer des produits innovants à fort potentiel exportateur.

6. Promouvoir l'économie circulaire et des canaux de recyclage plus clairement identifiables car mieux organisés dans le but de sécuriser l'accès des secteurs sidérurgiques et de l'aluminium à leurs ressources.

7. Fixer des objectifs de recyclage par type de matériau, plus particulièrement les emballages. Le Grenelle de l'environnement ayant établi un objectif global de 75 % pour le recyclage des emballages, il convient d'accentuer les efforts de collecte puis de traitement des produits pour lesquels les résultats constatés restent insuffisamment probants comme les emballages en aluminium dont le taux de

recyclage (environ 35%) demeure en retrait d'autres matériaux. Les cahiers des charges des Eco-organismes devraient être modifiés en ce sens.

9. Harmoniser par des accords bilatéraux entre pays voisins le montant au-delà duquel une transaction sur des métaux destinés au recyclage ne peut être payée en espèces ; les disparités des réglementations actuellement en vigueur en Europe détournent l'utilisation d'une partie non négligeable de la ressource disponible ainsi acquise par des négociants frontaliers.

11. Conforter la compétitivité de la filière *« Industries extractives et de premières transformation »* qui regroupe les acteurs de l'acier, de l'aluminium, de la métallurgie, du verre, des céramiques et du béton, dans le cadre du comité stratégique spécialisé qui est désormais installé (mai 2013) conformément aux orientations définies par le Conseil national de l'industrie.

12. Orienter une partie de l'épargne constituée au titre de l'assurance vie sur des investissements visant à soutenir les filières stratégiques comme la sidérurgie et la métallurgie, à l'image des contrats « Euro croissance » dont la création a été proposée dans le récent rapport Berger-Lefebvre sur l'épargne financière des ménages pour l'investissement et la croissance. Modifier en conséquence l'encadrement réglementaire qui s'impose actuellement aux assureurs de même que les dispositions fiscales à l'égard des souscripteurs qui s'appliquent principalement en fonction de la durée de détention et non pas en fonction de l'orientation de l'investissement.

13. Définir une doctrine spécifique d'investissement de la Banque publique d'investissement (BPI) en rapport aux besoins des filières et qui puisse se traduire par **des prises de participations significatives au capital** et rompre ainsi avec le mouvement de mainmise de groupes étrangers sur les entreprises sidérurgiques et métallurgiques, un phénomène qui s'est accéléré en France au cours de la dernière décennie.

17. Saisir l'opportunité du débat sur la transition énergétique pour **réaffirmer la nécessité d'établir une tarification lisible et de long terme aux industries énergie intensives** et qui incorpore notamment des clauses relatives à leurs capacités d'effacement et à l'interruptibilité de consommation. Il convient en effet de mieux prendre en compte de telles possibilités au titre des modulations ou rabais tarifaires, à l'instar de ce qui est pratiqué pour des activités comparables dans d'autres pays et particulièrement en Allemagne.

18. Engager un débat à l'échelon européen sur les incidences envers la compétitivité des entreprises des options privilégiées par chaque État membre au titre de la transition énergétique afin de ne pas créer en matière tarifaire des disparités de compétitivité incompatibles avec l'existence même d'un marché unique européen. La situation actuellement constatée d'une transition énergétique « en ordre dispersée » entre les principaux pays de l'Union pose d'ores et déjà la question essentielle de l'équité de traitement entre activités de même nature au sein de l'espace communautaire.

19. Exiger une inflexion sensible des politiques de l'énergie et de la concurrence telles que mises en œuvre par la Commission européenne afin de conférer, à nouveau, aux industries énergie intensives le droit de conclure des contrats d'approvisionnement de longue durée, en tout état de cause d'une durée supérieure à la limite des cinq ans arbitrairement posée. Il convient ainsi d'ouvrir à ces entreprises des perspectives favorables à leurs investissements de modernisation. À défaut, il existera des risques majeurs de délocalisations vers des zones extra européennes (non exclusivement vers des pays

émergents) où les pouvoirs publics conduisent d'ores et déjà des politiques plus favorables à ces industries (Amérique du nord, Norvège, Islande, Proche-Orient).

20. Réviser les modalités de la formation aux métiers de la métallurgie, de l'enseignement professionnel général aux écoles d'ingénieurs où on assiste à un effacement progressif des enseignements de base de ces activités qui y étaient traditionnellement dispensées. Cette situation notamment dénoncée par les Académies des sciences et des technologies appelle des rectifications urgentes et notamment un recours plus massif à l'alternance à tous les niveaux de qualification. Le renouvellement des générations dans les usines comme dans la R&D constitue un enjeu décisif pour la pérennité des industries sidérurgiques et métallurgiques et le maintien des savoir-faire en France, car près de 20 % des salariés de la sidérurgie partiront en retraite d'ici 2015.

21. Rapprocher l'éducation nationale et les organisations professionnelles pour conduire une politique d'information rénovée, en particulier à destination des familles, sur les métiers et filières d'avenir de la sidérurgie et de la métallurgie. Multiplier dans les collèges les interventions programmées de salariés expérimentés des entreprises de ces secteurs afin de présenter leurs métiers et les débouchés accessibles.

24. Renforcer les moyens de contrôle des administrations douanières sur les produits sidérurgiques et métallurgiques accédant au marché européen, y compris par des analyses techniques approfondies en laboratoire, afin de mieux déceler la compatibilité des différents traitements qu'ils ont subis en cours de fabrication avec les normes européennes. Cette action coordonnée à l'échelon européen doit en priorité porter sur certaines activités du négoce d'importation : des produits en provenance de pays tiers incorporent en effet des substances définitivement proscrites par la réglementation européenne (règlement REACH notamment).

25. Utiliser l'arme du relèvement des droits de douanes face à des situations constatées et répétées de *dumping* sur un type de produit émanant d'un pays tiers. Cette modalité légitime de protection est largement mise en pratique par de grands pays producteurs, notamment d'Amérique du nord ; son utilisation leur permet d'établir un rapport de force favorable dans le cadre des négociations qui généralement s'engagent rapidement avec le ou les pays d'origine des produits visés.

26. Constituer un groupe permanent de réflexion sur l'adaptation des infrastructures portuaires, routières, ferroviaires et fluviales aux besoins de l'industrie. Cette instance nationale réunissant les représentants des industriels, des organisations syndicales, des collectivités territoriales et des experts indépendants aura pour mission d'éclairer les décisions d'investissements publics mais aussi les stratégies de développement des entreprises, en inscrivant également ses orientations dans une optique d'efficacité énergétique et de nouvelles méthodes de construction

B) <u>9 propositions ne sont pas consensuelles ou demandent à être précisées</u>

4. Créer en Lorraine une nouvelle aciérie électrique au meilleur niveau de la technique assurant une production destinée à des marchés de spécialités.

⇨ Non consensuel

5. Réformer le système européen d'attribution et d'échanges (ETS) de certificats représentatifs des quotas d'émission de CO_2. Exclure notamment toute attribution de certificats concernant un système de production ayant cessé toute activité depuis plus d'une année et concevoir des mécanismes de restitution de certificats par une entreprise ayant définitivement fermé un site de production.

⇨ Disposition en vigueur

8. Favoriser le recours à l'utilisation dans la production de produits recyclés en luttant contre les exportations illicites et en modifiant même les spécificités techniques de certains produits pour y incorporer des quantités minimales de ressources issues du recyclage. Conforter ainsi le potentiel de développement aux filières françaises de déconstruction (trains, navires, avions etc.)

⇨ Voir également les engagements volontaires des CSF suite à la conférence environnementale
A préciser

10. Lutter contre l'opacité de certaines pratiques et optimiser le fonctionnement de la filière du recyclage **la mise en place d'une plate-forme informatique d'échanges** (phase préalable à la mise en place d'un marché français réglementé qui pourrait être appelé à réunir plusieurs pays européens).

⇨ A préciser

14. Veiller tout spécialement **au maintien et au développement des centres de R&D français des grands groupes multinationaux** qui y ont acquis des activités industrielles. Sans mettre en cause les principes généraux d'éligibilité au **crédit d'impôt recherche**, il revient néanmoins aux pouvoirs publics de **conditionner cet avantage à la poursuite dans la durée d'un effort réalisé en France et notamment d'exiger des bénéficiaires qu'ils investissent intégralement dans la recherche les montants représentatifs de ce crédit d'impôt.** À défaut, le fisc disposera d'un droit de reprise sur les montants ayant eu un autre objet.

⇨ Non consensuel

15. Fixer pour toutes les entreprises sidérurgiques et métallurgiques de plus de 1 000 salariés **un objectif 2018 au moins égal à 2 % du chiffre d'affaires consacré à la R&D**, tout en intensifiant les partenariats « publics-privés ».

⇨ A préciser, sur la base d'engagements volontaires

16. Favoriser la création de filiales de fournitures énergétiques au capital desquelles EDF, GDF Suez voire d'autres énergéticiens européens pourraient durablement être associés afin de sécuriser les tarifs et les modalités d'approvisionnement des activités électro ou gazo intensives sur la base de contrats de long terme assortis d'un encadrement de leurs clauses de révision.

⇨ A préciser

22. Faire évoluer la fiscalité applicable aux entreprises et les dispositifs d'aide leur bénéficiant, en renforçant davantage leurs liens avec les efforts consentis pour développer l'emploi, la formation et la R&D.

- ⇨ A préciser

23. Repenser dans le cadre d'une rénovation du dialogue social la hiérarchisation des grilles salariales afin de donner un « coup de pouce » notamment aux salaires d'embauche et susciter ainsi plus d'intérêt de la part des jeunes pour ces métiers.

- ⇨ Relève du dialogue social

Le rapport est consultable et téléchargeable à l'adresse suivante :
http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rap-enq/r1240.pdf

Annexe 3 – Liste des membres du CSF IEPT

Organisations professionnelles et leurs adhérents

A3M	Alliance des Minerais, Minéraux et Métaux
AFA	Association Française de l'Aluminium
CICF	Confédération des Industries Céramiques de France
FEDEM	Fédération des minerais, minéraux industriels et métaux non ferreux
Fédération des industries du verre	
Fédération Forge Fonderie	
FFA	Fédération Française de l'Acier
FFTB	Fédération Française des Tuiles et Briques
FIB	Fédération de l'Industrie du Béton
GICAN	Groupement des industries de construction et activités navales
MIF	Minéraux Industriels France
SFIC	Syndicat Français de l'Industrie Cimentière
UNICEM	Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux

Organisations syndicales

CFDT
CFE-CGC
CFTC
CGT
FO

Enseignement / Recherche

Académie des Sciences
Académie des Technologies
Ecole de géologie de Nancy
Institut Jean Lamour
Mines Paris Tech

Pôles de compétitivité
Céramique
EMC2
Materalia
Team 2
Viameca

Autres organismes

ADEME
BRGM
CEA
Ifremer

Représentants qualifiés

Bpifrance
COMES
Commissariat général à l'investissement
Conseil National de l'Industrie
Délégué à l'intelligence économique
FSI
Médiateur des relations inter-entreprises
Médiateur du crédit

Administration

MAEDI : DAEI
DGEFP
MEDDE : DGALN / DGEC / DGPR
MENESR : DGRI
MERPN : DGCIS

Annexe 4 – Glossaire

A3M	Alliance des Minerais, Minéraux et Métaux
AAP	Appel à projet
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AF	Autorités Françaises
AFA	Association Française de l'Aluminium
AFNOR	Association française de normalisation
AFOM	Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces
AIFM	Autorité Internationale des Fonds Marins
ALUR	Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
AOCI	Appel d'Offres des Consommateurs Industriels
AOT	Autorisation d'Occupation Temporaire
ARENH	Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique
AUTF	Association des Utilisateurs de Transports de Fret
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BRITE	Balancing Regulations, Innovation and Trade in the EU
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CEA	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
CERIB	Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton
CFDT	Confédération française démocratique du travail
CFE - CGC	Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres
CFTC	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
CGDD	Commissariat général au développement durable
CGT	Confédération générale du travail
CII	Crédit d'impôt innovation
CIMer	Comité interministériel de la mer
CIR	Crédit d'impôt recherche
CNI	Conseil National de l'Industrie
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
COMES	Comité pour les métaux stratégiques
CONM	Comité d'orientation national de la métallurgie
COSEI	Comité Stratégique des Eco-Industries
CSF	Comité Stratégique de Filière
CSR	Combustible Solide de Récupération
CSS	Comité de Suivi de Site
CTI	Centre technique industriel
CTIF	Centre Technique des Industries de la Fonderie

DAEI	Délégation aux Affaires Européennes et Internationales
DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DG Trésor	Direction Générale du Trésor
DGALN	Direction Générale de l'Aménage3ment, du Logement et de la Nature
DGCIS	Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services
DGEC	Direction Générale de l'Énergie et du Climat
DGEFP	Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle
DGITM	Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer
DGMDP	Direction Générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats
DGPR	Direction Générale de la Prévention des Risques
DGRI	Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ETI	Entreprise de taille intermédiaire
ETS	Emission Trading Scheme
FEDEM	Fédération des minerais, minéraux industriels et métaux non ferreux
FFA	Fédération Française de l'Acier
FFTB	Fédération Française des Tuiles et des Briques
FGMM-CFDT	Fédération générale CFDT des mines et de la métallurgie
FIB	Fédération de l'Industrie du Béton
FO	Force Ouvrière
FSI	Fonds stratégique d'investissement
GES	Gaz à effet de serre
GESIM	Groupement des Entreprises Sidérurgiques et Métallurgiques
GT	Groupe de Travail
HTB	Haute Tension B
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IED	Directive relative aux émissions industrielles
IEPT	Industries extractives et première transformation
Ifremer	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
ILO-OSH 2001	International Labour Organization – Occupational Health & Safety
iREP	Registre français des émissions polluantes
IRT	Institut de recherche technologique
ISI	Innovation Stratégique Industrielle
ISO	International Organization for Standardization
IUT	Institut universitaire de technologie
LES	Loi relative à la sécurisation de l'emploi
LME	Loi de modernisation de l'économie
MAEDI	Ministère des Affaires étrangères et du Développement international
MCF	Machine à courant de Foucault
MEDDE	Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

MENESR	Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MERPN	Ministère de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique
MIF	Minéraux Industriels France
MPNE	Matières premières non énergétiques
MTD	Meilleures techniques disponibles
NMP	Nanotechnologies, Matériaux et Production
OH SAS	Occupational Health and Safety Assessment Series
ONG	Organisation non gouvernementale
OSU	Observatoire des sciences de l'univers
PEG	Point Echange de Gaz
PEI MP	Partenariat Européen pour l'Innovation sur les Matières Premières
PIA	Programme des investissements d'avenir
PIB	Produit intérieur brut
PIPAME	Pôle Interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations Economiques
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PME	Petite et moyenne entreprise
PMI	Petite et moyenne industrie
R&D / RI&D	Recherche (Innovation) et Développement
REACH	Registration, Evaluation, Authorization and restriction of Chemical
RoHS	Restriction of Hazardous Substances
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
RTA	Rio Tinto Alcan
RTE	Réseau de transport d'électricité
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SF2M	Société Française de Métallurgie et Matériaux
SFIC	Syndicat Français de l'Industrie Cimentière
SGMer	Secrétariat général de la mer
SNB	Stratégie Nationale de la Biodiversité
SNBPE	Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi
SNCF	Société nationale des chemins de fer français
SNFBM	Syndicat National des Fabricants De Boîtes Emballages et Bouchages Métalliques
SNIP	Syndicat national des industries du plâtre
ST	Section Thématique
TEP	Tonne équivalent pétrole
UE	Union Européenne
UNICEM	Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction
UNPG	Union nationale des producteurs de granulats